



COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

2017

Communauté de Communes du
Vallespir

**RAPPORT D'ACTIVITE
&
RAPPORT SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS D'ELIMINATION DE
DECHETS**

CERET - LE BOULOU
SAINT JEAN PLA DE CORTS
VIVES - TAILLET
MAUREILLAS LAS ILLAS
REYNES - LE PERTHUS
LES CLUSES - L'ALBERE



Communauté de Communes
du Vallespir
2 Avenue du Vallespir
66400 CERET
Tel: 04.68.87.69.05
Fax: 04.68.87.80.19
Courriel: accueil@vallespir.com
Site: www.vallespir.com

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Le présent rapport concerne l'activité de la Communauté de Communes du Vallespir durant l'exercice 2017. Il a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan de l'activité 2017 de la Communauté de Communes du Vallespir, ventilé par grands domaines de compétences. Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte de communication sur la politique conduite par la Communauté de Communes à destination des communes mais aussi des citoyens du territoire.

En application du Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et de l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dès sa transmission dans les mairies des communes membres. Un exemplaire est également transmis au Préfet du Département pour information.

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, le président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus. Le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2016, incluant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 est le résultat de l'action combinée de ces deux articles.

MOT DU PRESIDENT

Ce rapport d'activité 2017, comme chaque année, répond à la double obligation du Code général des collectivités territoriales :

- un rapport annuel qui retrace l'activité de la Communauté de communes à destination des maires et conseils municipaux des communes membres
- un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Cette année 2017 a connu de nouveaux bouleversements dans le fonctionnement de la collectivité avec l'arrivée de nouvelles compétences :

- obligatoires dans les domaines du développement économique (zones d'activité économique, promotion du tourisme),
- optionnelles relatives à l'enfance et à la jeunesse
- facultatives comme la fourrière animale.

Cette année 2017 a également été l'occasion de préparer la poursuite de ces changements et de travailler sur de nouvelles compétences à venir :

- Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI)
- Création des maisons de services au public (MSAP),

- Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement

Au-delà des ces nécessaires adaptations, la Communauté poursuit son programme de développement et d'investissement au bénéfice du territoire et des ses habitants. Au titre des « nouveautés » on peut citer : l'ouverture de la Maison petite enfance à Céret (nouvelle crèche et relais d'assistants maternels), la participation de la communauté au programme départemental « PIG Mieux se loger 66 » qui permet d'aider les travaux d'amélioration de l'habitat, la mise en place d'une RISC (réserve intercommunale de sécurité civile) pour la prévention des feux de forêt, les aides directes aux entreprises en complément du programme européen Leader et la préparation du Plan climat air énergie territorial (PCAET)...et bien d'autres actions encore qui sont présentées dans les pages suivantes.

Ce rapport témoigne de l'ensemble de l'activité des services et il me donne l'occasion de remercier tous les élus et les agents pour leur implication et leur travail afin de maintenir un service public de qualité auquel nous sommes tous très attachés.

Sommaire

Partie 1 LE FONCTIONNEMENT

Partie 2 - P.10 MISE EN CONFORMITE STATUT

Partie 3 - P.18 FINANCES

Partie 4 - P.22 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Partie 5 - P.29 TOURISME

Partie 5 - P.33 DEVELOPPEMENT DURABLE

Partie 6 - P.42 TRAVAUX

Partie 7 - P.46 HABITAT ET URBANISME

Partie 8 - P.52 ENFANCE JEUNESSE

Partie 9 - P.58 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Partie 8 - P.75 COMMUNICATION

05 Le Conseil Communautaire et le Bureau
06 Les commissions
07 Les Ressources Humaines

10 Des Statuts et des Compétences en constante évolution
14 Présentation Synthétique des statuts

18 Actions de Soutien
20 Subventions aux Associations
21 Compte Administratif

22 Fibre Optique
24 Pépinière d'entreprises
27 Aides financières aux entreprises

29 Observations touristiques
30 Promouvoir destination Vallespir
31 2017, voux nous avez vus

33 Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte: TEPCV
34 Mobilité Durable
36 Transition Energétique

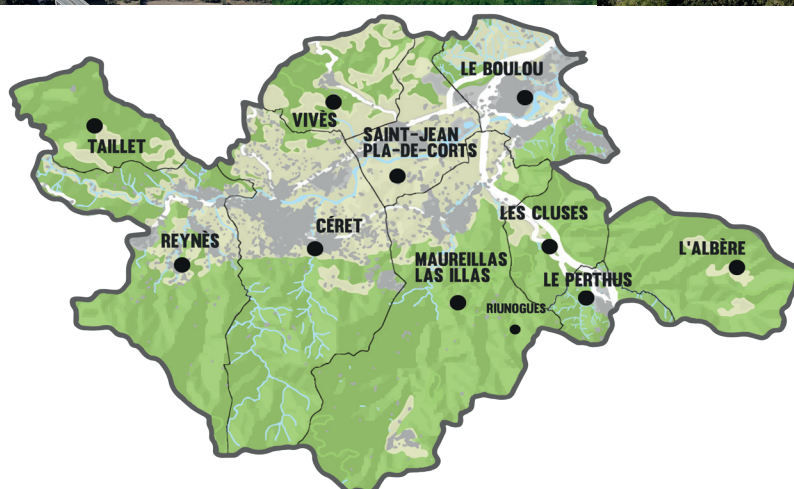
42 Voirie
45 Equipements Culturels

46 PIG Départemental
51 Urbanisme

52 La Jeunesse
55 La Petite Enfance

59 Chiffre clés & principaux indicateurs
64 Indicateurs Financiers
66 Actions Développement Durable
68 Rapport de Gestion des déchetteries
73 Rapport de collecte en PAV

75 Rétrospective 2017



VIVÈS

Mairie : 3 rue de la Mairie
66480 VIVES
Tel : 04 68 83 55 49

MAUREILLAS LAS ILLAS

Mairie : 14 Av. du Vallespir
66480 MAUREILLAS LAS ILLAS
Tel : 04 68 87 52 52
Site : www.maureillas.fr

TAILLET

Mairie : Le Village
66400 TAILLET
Tel : 04 68 39 42 65

SAINT JEAN PLA DE CORTS

Mairie : Square Guy Malé
66490 ST JEAN PLA DE CORTS
Tel : 04 68 83 17 64
Site : www.stjeanpladecorts.fr

REYNES

Mairie : Le Village
66400 REYNES
Tel : 04 68 87 18 55
Site : www.reynes.fr

LE BOULOU

Mairie : Av. Léon Jean Grégory
66160 LE BOULOU
Tel : 04 68 87 51 00
Site : www.mairie-leboulou.fr

LE PERTHUS

Mairie : Avenue de France
66480 LE PERTHUS
Tel : 04 68 83 60 15
Site : www.le-perthus.com

CÉRET

Mairie : 6 Bd Maréchal Joffre
66400 CERET
Tel : 04 68 87 00 00
Site : www.mairie-ceret.com

L'ALBERÈ

Mairie : Place Pierre de
Besombes-Singla
66480 L'ALBERÈ
Tel : 04 68 83 60 46

LES CLUSES

Mairie : 1 Place de la Mairie
66480 LES CLUSES
Tel : 04 68 87 77 20



LE FONCTIONNEMENT

Bureau et Conseil Communautaire

Composition du Bureau Communautaire et délégations des Vice-Présidents:
au 31 décembre 2017



**Alain
TORRENT**
Président



**Nicole
VILLARD**
Vice-Présidente



**André
BORDANEIL**
Vice-Président



**Robert
GARRABE**
Vice-Président



**Jean-François
DUNYACH**
Vice-Président



**Marie-Hélène
RUART-LUCQUIN**
Vice-Présidente



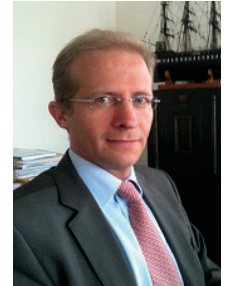
**Alexandre
PUIGNAU**
Vice-Président



**Jacques
ARNAUDIES**
Vice-Président



**Alain
RAYMOND**
Vice-Président



**Marc
DE BESOMBES-SINGLA**
Vice-Président

Liste des 35 conseillers communautaires élus et leur suppléants:
Par communes et par ordre alphabétique:

L'Abère: Marc DE BESOMBES-SINGLA, Monique TIXIER (Suppléante)

Le Boulou: Jean-Christophe BOUSQUET, Christiane BRUNEAU, Philippe CASALS, François COMES (remplacé par Jean-Claude FAUCON), Patrick FRANCES, Armand LAFUENTE, Muriel MARSA, Véronique MONIER, Nicole VILLARD

Céret: Jean-Louis ALBITRE, Brigitte BARANOFF, Jacques BIZERN, Annie CALVET-TORRENT, Michel COSTE, Francis DELONCLE, Brigitte FERRER, Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean SASERAS, Alain TORRENT, Michèle TORRENT.

Les Cluses: Alexandre PUIGNAU, François BOFFY (Suppléant)

Maureillas las Illas: André BORDANEIL, Martine LAPORTE, Mélodie RAYMOND-RIBAS
Jean-Jacques SAUPIQUE,

Le Perthus: Marie-Hélène RUART LUCQUIN, Stéphane BURTARD (Suppléant)

Reynes: Hélène BILLES-BOUF, Jean-François DUNYACH.

Saint Jean pla de Corts: Patrick CASADEVALL, Robert GARRABE, Gisèle LAPORTE

Taillet: Alain RAYMOND, Guy BARCELO (Suppléant)

Vives: Jacques ARNAUDIES, Pierre DALOU (Suppléant)

En 2017 le Conseil Communautaire s'est réuni 9 fois:

28/01/17 à Céret, 04/03/17 à Maureillas-las-Illas, 31/03/17 à Le Boulou, 12/05/17 à Reynes, 09/06/17 à Céret, 07/07/17 à St Jean pla de corts, 30/09/17 à Taillet, 20/10/17 à Le Perthus, 09/12/17 à Les Cluses.

Les Commissions

Développement Durable

DE BESOMBES-SINGLA Marc

TORRENT Michèle, BIZERN Jacques, BRUNEAU Christianne, MARSA Muriel, SANZ Georges, COSTE Martine, RAYMOND Alexandre, LAPORTE Gisèle, BATAILLE Jean-Marie, LOMBARDO Jean-Michel, BURTARD Stéphane, FINKELSTEIN Marie-Carmen

Développement économique

VILLARD Nicole

FERRER Brigitte, ALBITRE Jean-Louis, PUIGMAL Patrick, BOUSQUET Jean-Christophe, BRUNEAU Christianne, MAHE Samia, FONS Gérard, MINGORANCE Régine, TITTEL Johanna, GHILACI Amar, JALOTE Laurent, RUART-LUCQUIN Marie Hélène, PUIGNAU Alexandre

Gestion et valorisation des déchets

GARRABE Robert

ALBITRE Jean-Louis, PUIGMAL Patrick, BRULE François, BOUSQUET Jean-Christophe, COMES François, ERRE Georges, SICRE Jacques, CASADEVALL Patrick, THOMAS Alain, GHILACI Amar, SARRAT Carles, CEBALLOS Raoul, BOFFY François

Aménagement de l'espace Agriculture et Forêt

BORDANEIL André

SASERAS Jean, FERRER Brigitte, FRANCES Patrick, CASALS Philippe, BORDANEIL André, MARQUES Jean-Pierre, AICARDI Annette, COSTESEQUE Camille, ARNAUDIES Caroline, JOUAN Bernard, RUBAU Gilles, NOGUERA Nicolas

Habitat et cohésion sociale

DUNYACH Jean-François

TORRENT Annie, QUER Martine, BARANOFF Brigitte, LAFUENTE Armand, FAUCON Jean-Claude, LAPORTE Martine, BILLES Hélène, LAPORTE Gisèle, DEBRAS Michèle, ARNAUDIES Caroline, BIDARD Thérèse, BRUGAT Stéphane, FINKELSTEIN Marie-Carmen

Enfance Jeunesse

RUART-LUCQUIN Marie-Hélène

XATART Josiane, TORRENT Michèle, BARANOFF Brigitte, MONIER Véronique, FRANCES Patrick, PERETA Jacques, RAYMOND RIBAS Mélodie, FARRE Evelyne, CANGUILLEM Pierre, RAMSEYER Aurélie, CALS Nathalie, TIXIER Monique, RUART LUCQUIN Marie Hélène, AUBERT Sonia

Urbanisme

PUIGNAU Alexandre

TORRENT Annie, SASERAS Jean, BRULE François, COMES François, LAFUENTE Armand, SAUPIQUE Jean-Jacques, DUNYACH Jean-François, ANDRODIAS Michel, DARCOURT Daniel, DALOU Pierre, TIXIER Monique, MORINI Bernard, FOURNY Denis

Filière liège Suberaie

ARNAUDIES Jacques

DELONCLE Francis, QUER Martine, MARSA Muriel, CASENOVE Hervé, ERRE Georges, MARQUES Jean-Pierre, GARCES Régis, JUANOLA Joseph, ARNAUDIES Jacques, SARRAT Carles PAYROT Mickael, MEYRUEIX Laurent

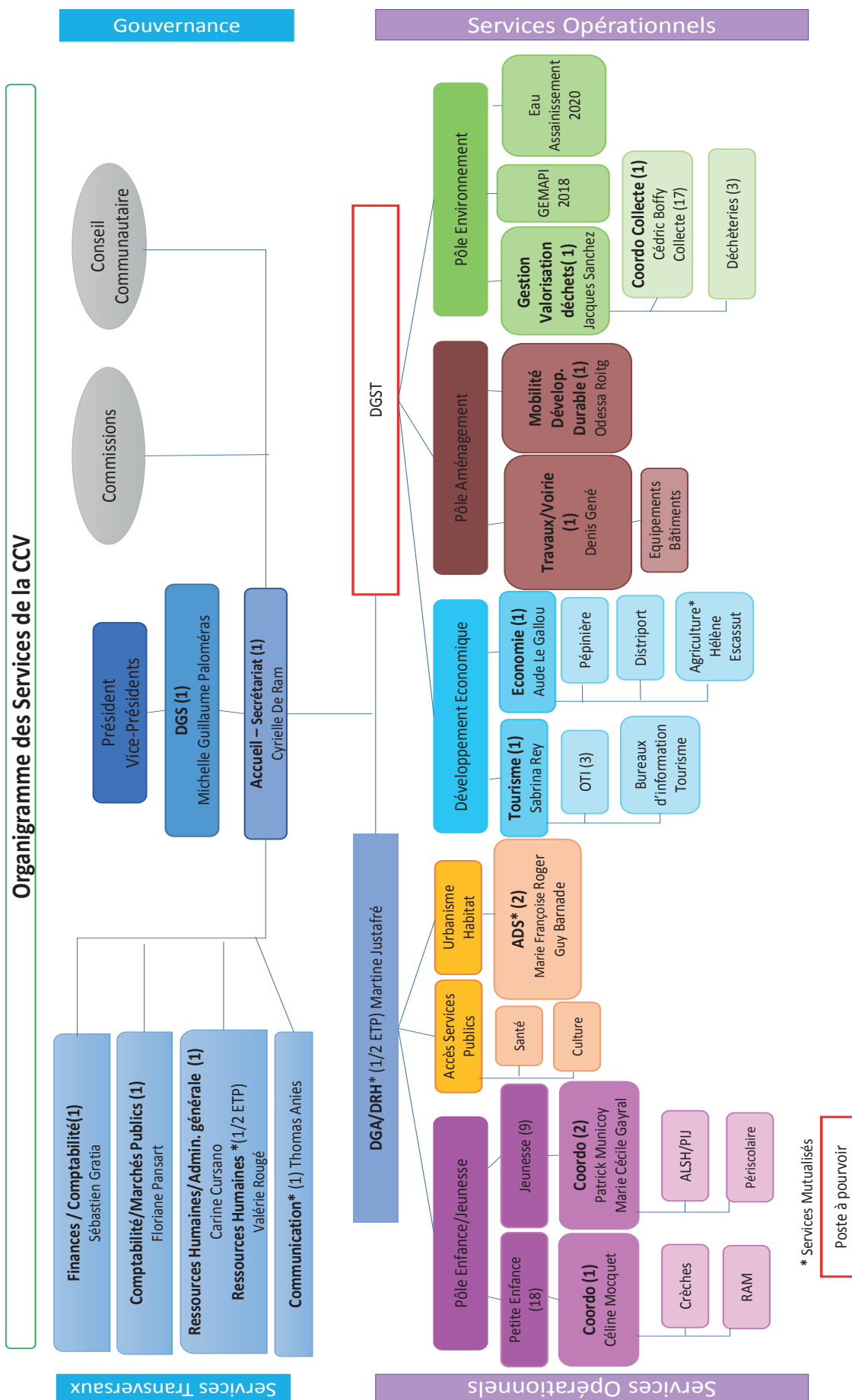
Voirie Travaux

RAYMOND Alain

DELONCLE Francis, BIZERN Jacques, FAUCON Jean-Claude, BATAILLE Nicolas, SICRE Jacques, CASADEVALL Patrick, BOFILL Jean-Luc, BOTTEIN Christian, TUBERT François, CRUZADO Michel, BOFFY François

Les Ressources Humaines

Les Services Communautaires



Les Effectifs

Les Titulaires

Stagiaires + titulaires : 47
Rémunérés : 44
Equivalent temps plein rémunéré : 40
Temps complet : 37
Temps non complet : 4
Temps partiel thérapeutique : 1
Temps partiel choisi : 1
Détachés : 2
Disponibilité pour convenance
personnelle : 1

60 agents permanents

52,05 équivalent temps plein

Personnel temporaire ayant travaillé en 2017 a la ccv : 37

Contractuels remplaçants : 7 (3 collecte - 1
tourisme - 2 crèche - jeunesse)
Animateurs centre de loisirs (mercredis/
petites vacances) : 7
Contractuels saisonniers été : 16
Contractuel (renfort d'activité ponctuel) :

Les Contractuels Permanents

Total personnel contractuel permanent : 13
Equivalent temps plein rémunéré : 12,05
Contrats à durée indéterminée : 10
- Equivalent temps plein : 9,71
Contractuel sur emploi spécifique : 1

C.D.D sur emploi vacant : 2
- Equivalent temps pleine : 1,34

Activité/Formation

Nombre de jours travaillés dans la collectivité
par agent : 219 jours
Nombre de jours travaillés par le personnel
permanent : 11 399 Jours
(Equivalent temps plein : 52,05 x 219 jours)
Nombre de jours d'arrêt pour maladie : 637
Jours (maladie ordinaire 385 Jours + 252
Jours pour 1 congé longue maladie) soit un
taux d'absentéisme global pour la maladie
de 5,58 % et de 3,37 % pour la maladie
ordinaire.

1 (crèche)
Contrat d'accompagnement vers l'emploi : 2
(environnement - crèche)
Services civiques : 2
Etudiant en stage longue durée : 2

Nombre de congés de maternité : 2
Nombre de jours de congé de paternité : 2
Nombre d'agents ayant participé à une
formation : 22
Nombre de journées de formation : 9 7
journées
Nombres d'arrêtés du personnel produits par
la service RH : 245 (dont 21 pour maladie
ordinaire, 17 avancements d'échelon, 61
pour les contractuels)

Schéma de mutualisation 2017

Présenté au Conseil communautaire
l'avancement du Schéma de mutualisation
reprend des informations statistiques et
financières, quantitatives du personnel et
financières des dépenses du personnel ainsi
que l'état d'avancement des fiches actions de
la mutualisation des services, des biens et
des moyens et du transfert des compétence.



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPİR

La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010 impose l'élaboration de schémas de mutualisation des services à partir de mars 2015. (Article L.5211-39-1 du CGCT entré en vigueur le 1^{er} mars 2014)

Conformément à l'article L.5211-39-1 du CGCT, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

• Schéma de mutualisation adopté par délibération n° 2015/127 - Conseil Communautaire du 12/12/2015.
• Etat d'avancement 2016 adopté par délibération n° 2017/057 - Conseil Communautaire du 31/03/2017.

Avancement du schéma de mutualisation 2017

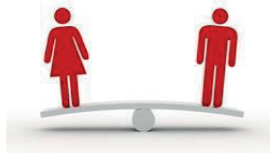


Présentation du Rapport annuel sur l'égalité femmes - hommes

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

2017

Présentation du Rapport annuel
sur l'égalité femmes - hommes
(décret n°2015-761 du 24 juin 2015)



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

Conseil Communautaire du 07/04/2018

SOMMAIRE

I - Les effectifs du personnel de la CCV	P. 3 à 4
II - Les effectifs par statut et par catégorie hiérarchique	P. 4 à 6
III - Analyse de l'âge des agents permanents	P. 6
IV - Etudes des rémunérations des personnels permanents	P. 6 à 7
V - Ressources et actions mobilisées en RH en faveur de l'égalité H-F	P. 7
VI - Politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P. 7

Ce rapport se décline en deux volets, l'un présente la politique RH en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'autre présente les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités et établissements concernés et ce, au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

Le 1er rapport sur l'égalité Homme/Femme a été présenté lors de la présentation du budget primitif 2016.

Les travaux en cours et les temps forts

Transfert du personnel des services de la compétence jeunesse et promotion du tourisme au 1er juillet 2017 soit 11 agents de plus

Avec ces nouvelles compétences : intensification de la mutualisation des personnels entre les communes et la CCV par mise à disposition du personnel communal par convention pour le fonctionnement des services dont la compétence est transférée (jeunesse, tourisme)

Début de la réalisation du document unique des risques professionnels

Déménagement de l'administration de la CCV dans les locaux, renfort du service par du personnel mis à disposition de la commune de Céret,

Intégration dans la fonction publique territoriale des deux instructeurs du droit des sols qui rejoignent l'administration dans les nouveaux locaux de la CCV

Départ en août du chargé de mission du développement économique. Arrivée de sa remplaçante mutée à compter du 01/01/2018

Création du service unifié Eaux et Assainissement avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir. Contractuels CDD deux ans.

Autonomie totale du service informatique destiné aux ressources humaines

Mise en place de réunion mensuelle des responsables de service

Traditionnel arbre de Noël réalisé le 21 décembre 2017



MISE EN CONFORMITE DES STATUTS

DES STATUTS ET DES COMPETENCES EN CONSTANTE EVOLUTION...

Cette année 2017 a connu de nouveaux bouleversements dans le fonctionnement de la collectivité avec l'arrivée de nouvelles compétences :

- obligatoires dans les domaines du développement économique (zones d'activité économique, promotion du tourisme),
- optionnelles relatives à l'enfance et à la jeunesse
- facultatives comme la fourrière animale.

La mise en oeuvre de ces actions est détaillée dans les pages consacrées au domaine correspondant.

Mais cette année 2017 a également été l'occasion de préparer la poursuite de ces changements et de travailler sur de nouvelles compétences à venir :

Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI)

Lors de sa séance du 20 octobre 2017, le conseil communautaire a délibéré pour intégrer cette nouvelle compétence aux statuts de la CC Vallespir et de la déléguer immédiatement au Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Tech. Ce choix a été réalisé après concertation avec les 4 communautés du bassin versant du Tech.

La compétence GEMAPI, c'est quoi?

(Article L211-7 du Code de l'Environnement -alinéas 1°, 2°, 5° et 8.

- Aménagement des bassins versants
- restauration des champs d'expansion des crues, de la morphologie des cours d'eau, de leurs espaces de mobilité...
- Entretien des cours d'eau, lacs et plans d'eau
- Entretien et gestion des ouvrages de protection contre les crues (digues, barrages écrêteurs...)
- Protection et restauration des milieux aquatiques : zones humides, continuité des cours d'eau, transit sédimentaires...

Les raisons qui ont guidé ce choix de regroupement et les modalités :

- Réaffirmation de l'intérêt d'un travail mutualisé à l'échelle du bassin versant et du rôle à jouer par le syndicat en tant que structure de bassin ;
- Contribution solidaire basée sur l'unique critère de la population DGF (100%) sans linéaire de cours d'eau ;
- Une solidarité maintenue à 20% pour les investissements (PI) liés aux systèmes d'endiguement

La représentativité :

1 titulaire/1 suppléant par commune
(= 42) + 21 titulaires/21 suppléants
proportionnellement à la population DGF.

Soit un total de total 63 titulaires/63 suppléants

Comité Syndical (63 membres)	Titulaires	Suppléants
CC du Vallespir	14	14
CC des Aspres	6	6
CC du Haut Vallespir	16	16
CC Albères Côte Vermeille	27	27

Les coûts et les financements :

Cette mutualisation de l'action et des participations à l'échelle du Bassin versant du Tech doit permettre une meilleure programmation des travaux et surtout l'obtention de subventions plus importantes directement mobilisées sur nos territoires (pouvant atteindre 80%). Ainsi un plan pluriannuel d'investissements a été envisagé et chaque année le SIGA Tech votera un budget dédié.

Les Communautés de communes membres du bassin versant du Tech ont toutes opté pour l'institution de la Taxe GEMAPI, comme le prévoit le code des impôts, et voté un produit attendu dès 2018. Ce seront les services fiscaux qui traduiront ce produit en taux de fiscalité sur les différentes taxes concernées (taxe habitation, taxe foncières bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises).



Création des maisons de services au public (MSAP)

Lors de sa séance du 20 octobre 2017, le conseil communautaire a délibéré pour intégrer cette nouvelle compétence aux statuts de la CC Vallespir. Ce choix a été guidé par la nécessité de maintenir les ressources de la collectivité et notamment la bonification de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Présentation de la compétence :

Créée par la Loi NOTRe au titre des compétences optionnelles : Création et gestion de Maisons de services au public (MSAP)

Contenu: Améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain pour tous les publics

Présentation des MSAP :

Proposent une offre de proximité d'information et d'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne en un lieu unique à l'attention de tous les publics

Enjeux :

- Cohésion sociale
- Maillage territorial

Les missions des MSAP :

Accueil Information Orientation : information de 1er niveau, documentation, orienter, permettre accès sites partenaires en libre consultation,...

Accompagner le public :

Facilitation numérique: utilisation des services en ligne et des équipements numériques, création de comptes messagerie,...

Facilitation administrative : aide à la compréhension, à la constitution de dossier...

Faciliter la mise en relation : rdv téléphoniques, physiques, à distance

Les besoins des MSAP :

Un agent d'accueil 24h/semaine

Locaux aménagés (accueil, point d'attente, espace de confidentialité pour les RDV)

Travailler avec au moins 2 opérateurs parmi : la Poste, Pôle Emploi, la CAF, la CNAM, la MSA, la CARSAT, GRDF qui formeront l'agent d'accueil pour informer, orienter et mettre en relation

La mise en place d'une MSAP en Vallespir :

Une structure « hybride » :

- Maison des services publics (Sous-Préfecture, DDTM, MLJ, Pays PM) avec des permanences (CAF, CARSAT, Point d'accès au droit, MSA, conciliateur, médiateur,...)

- Maison des services au public (MSAP) avec des partenaires nouveaux (CNAM, GRDF, Habitat Energie, PIJ ?)

Un projet multisites avec certains services communaux existants et excentrés (Maison pour tous de Maureillas, Point info Le Perthus, Point Poste Reynès)

Un projet qui pourrait être mutualisé avec les services existants

Un projet qui pourrait être enrichi avec la Pépinière d'entreprises (une ½ journée dédiée à l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches administratives et lien avec les services de la Maison)

Eléments facilitateurs :

Locaux préexistants et qui répondent au besoin

Une offre de services au public préexistante à étoffer et coordonner

Cette MSAP devrait voir le jour courant 2018.

Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement

Lors de sa séance du 28 janvier 2017, le conseil communautaire a décidé d'engager une étude sur le transfert des compétences Eau et assainissement rendu obligatoire au 1er janvier 2020 par la loi NOTRe.

Cette étude a été mutualisée avec la Communauté de communes du Haut Vallespir ; un groupement de commande a été constitué et la CCHV désignée comme coordonnateur pour cette action.

Cette étude d'une durée de 2 ans sera réalisée sur l'ensemble des deux territoires communautaires, déjà très liés sur ce sujet par l'existence du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Vallespir (SIAEP Vallespir) qui regroupe des communes des deux CC .

Elle comprend plusieurs phases :

-Réaliser un diagnostic complet (technique, juridique, organisationnel, financier et tarifaire) de chaque service sur le territoire

-Définir un niveau de service à atteindre

-Elaborer les scénarios d'exercice des compétences, animer et aider à la décision

Un volet « animation » a également été prévu par le recrutement d'un chargé de mission qui accompagnera les communes ainsi que deux postes de géomaticiens pour la mise en place d'un SIG.

L'ensemble de ces actions bénéficie d'aides financières de l'Agence de l'eau et du Département à hauteur de 80 % durant ces deux années.

Le bureau d'études choisi en juillet 2017 est un groupement d'entreprise dont l'IREEDD (Institut des Ressources Environnementales et du Développement Durable) 1 PLACE FRANCIS PONGE 34000 MONTPELLIER est le mandataire (avec les cabinets SCP Vinsonneau-Paliès Noy Gauer & Associés Expertise juridique et OTEIS Montpellier Expertise technique) pour un montant de 61 015.00 € HT.

Le recrutement du chargé de mission a été réalisé au dernier trimestre 2017 pour une prise de poste en janvier 2018.

Les géomaticiens seront recrutés ultérieurement.

La fourrière animale

Lors de sa séance du 28 janvier 2017, et conformément à ses statuts, le conseil communautaire a décidé d'approuver le principe de recourir à la délégation de service public pour la gestion de la fourrière animale ;

La gestion de la fourrière animale constitue une activité de service public qui peut être exploitée en régie ou concédée à un opérateur économique.

Les missions à accomplir sont celles prévues aux articles L. 211-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants;
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux;
- la prise en charge des animaux blessés, et leur transport vers la clinique vétérinaire partenaire;
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 Kg et leur prise en charge par l'équarisseur adjudicataire;
- la gestion de la fourrière animale.

Il est décidé de se grouper avec la Communauté de Communes (CC) des Albères Côte Vermeille Illibéris, la CC des Aspres, la CC du Haut Vallespir et la CC Sud Roussillon pour conclure le prochain contrat de délégation de service public.

La Communauté de Communes des Albères Côte Vermeille Illibéris sera le coordonnateur du groupement. Elle assurera ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement

Lors de sa séance du 30 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé le choix du Président de la commission d'appel d'offres du groupement, qui retient l'offre présentée par SACPA CHENIL SERVICE (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) - Domaine de Rabat - 47700 PINDERES pour une durée de 6 ans à compter du 1er novembre 2017 au prix de 1,40 € HT par habitant.

La réserve intercommunale de sécurité civile (RISC)

Lors de sa séance du 12 mai 2017, le conseil communautaire a décidé, sur la demande des services de l'Etat, de soutenir la création d'une Réserve intercommunale de sécurité civile (RISC) afin de pouvoir apporter un appui technique aux initiateurs de la démarche et de se porter maître d'œuvre pour les acquisitions de matériel et de prendre en compte le reste à charge,

Elle a également accepté de prendre en charge les frais de carburant et de formation des bénévoles.

Les aides de l'Etat et du Département affectées à ce dispositif (au titre du Fonds de protection de la forêt et de la DETR) sont à hauteur de 80%,



Accessibilité aux soins en Vallespir

Sollicitée par deux élus communautaires et par l'association Citoyens dans les Quartiers de Céret, la communauté de communes s'est saisie des questions de démographie médicale en Vallespir, bien que le sujet n'entre pas dans son champ de compétences. Un groupe de travail a été constitué en octobre 2016, et réuni 5 fois depuis, afin d'évaluer les difficultés des praticiens et d'étudier les solutions à apporter.

Cette initiative a donné lieu à une enquête de 5 questions transmises au 32 médecins généralistes, permettant de dresser un état des lieux spécifique au Vallespir. Elle a également mené à une visite de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Angles, l'occasion d'échanger avec les initiateurs de la structure, afin de mieux connaître ce type de dispositif de lutte contre la désertification médicale. Le travail mené par la CC Vallespir s'est appuyé sur l'enquête réalisée à la demande du Pays Pyrénées Méditerranée, concernant l'accessibilité aux soins sur le territoire.

Toutes ces étapes sont le préalable à l'organisation d'une rencontre avec l'ensemble des acteurs de la santé (médecins et Agence Régionale de Santé notamment).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES STATUTS

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Maillage de voies piétonnes et cyclables entre les communes de la Communauté de Communes du Vallespir.

Participation au Pays Pyrénées-Méditerranée.

Aménagement rural d'intérêt communautaire :

Réalisation d'études portant sur l'aménagement de l'espace communautaire.

Réalisation de topo-guides concernant les sentiers de randonnées pédestres communautaires.

Entretien et balisage des chemins qui sont mentionnés dans les topo-guides.

Acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Les actions participant à la redynamisation des commerces et des services en centre-ville et celles encourageant le maintien ou l'installation d'activités commerciales sur l'ensemble du territoire.

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Cette compétence comprend :

Au titre de l'item 1° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Au titre de l'item 2° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau (tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement) canaux ou plans d'eau (y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau), à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires riverains ;

Au titre de l'item 5° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la défense contre les inondations et contre la mer,

Au titre de l'item 8° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les logements sociaux du presbytère de Reynes et de La Forge de Reynes.

Etudes pour l'implantation de logements sociaux au sein de la Communauté de Communes du Vallespir.

Téléalarme : convention avec l'association de gérontologie de Céret pour la gestion du système de téléassistance des personnes âgées sur le territoire de la communauté

Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont d'intérêt communautaire :

Les voies reliant directement les zones d'activités aux voies d'accès à l'autoroute, et chemins départementaux (CD).

Les voies départementales en traversée d'agglomération et leurs dépendances (trottoirs, les fossés ou caniveaux, murets et arbres d'alignement, le mobilier urbain et les espaces verts). * Par décision en date du 25/02/2012, la CLETC a confirmé l'intérêt communautaire des anciennes voies départementales en traversée d'agglomération sur la commune de Le Boulou

Actions sociales d'intérêt communautaire

Actions communautaires en matière de petite enfance et enfance jeunesse locale (à l'exclusion des garderies municipales).

Sont d'intérêt communautaire, les actions définies ci-dessous :

Fonctionnement des crèches avec un plan d'actions comprenant la rationalisation, l'optimisation et la mutualisation des structures.

Création d'un relais assistantes maternelles (RAM) multi-sites.

Création d'un poste de coordonnateur petite enfance à mi-temps.

Création, gestion, aménagement et entretien de l'ensemble des équipements publics affectés aux accueils de loisirs sans hébergement pour les jeunes (à l'exclusion des garderies municipales).

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

COMPETENCES FACULTATIVES

Fourrière animale

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

La création de L'espace muséal. La gestion de cet espace muséal sera assuré par le CIMP, détenteurs des collections, dans le respect de la convention quadripartite : Etat (DRAC), Région Languedoc Roussillon, Département des Pyrénées Orientales et Communauté de communes (approuvée par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2009)

La création d'une Maison de l'Eau dans la commune de LE BOULOU dont l'entretien et le fonctionnement seront confiés à la Commune de LE BOULOU.

La création d'une salle de spectacle dans la commune de CERET dont l'entretien et le fonctionnement seront confiés à la Commune de CERET.

Une piscine couverte intercommunale

Actions communautaires de sauvegarde et renforcement de l'identité du territoire

La Communauté de communes souhaite définir une politique culturelle à l'échelle du territoire. À ce titre, elle sera compétente pour les actions suivantes :

. Enseignement instrumental individuel et formation musicale collective (solfège) qui seront délégués contractuellement à l'Association Enseignement musical en Vallespir.

. Mise en place de manifestations culturelles communautaires organisées par la communauté de communes.

. Adhésion et participation au Pays d'Art et Histoire transfrontalier des Vallées catalanes du Tech et du Ter.

Grand cycle de l'eau hors GEMAPI (item 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, SLGRI, PAPI)

. Animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement).

. Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations et crues torrentielles, dans le cadre de démarches de gestion concertée (du type, Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, PAPI).

Sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille, ces compétences s'expriment notamment comme suit :

- Constituer dans le domaine de l'eau, une instance représentative des communes membres au sein des différentes commissions existantes ou susceptibles d'être créées sur le territoire (Pays, SCOT, CLE (commissions locales de l'Eau), Comité de Rivière...) ;

- Répondre aux appels à projet et s'engager dans toutes les procédures contractuelles en lien avec la gestion de l'eau et/ou l'aménagement des cours d'eau du périmètre du Syndicat ;

- Assurer le suivi de mise en œuvre et la coordination générale des projets menés dans le cadre du précédent alinéa et, en ce sens, de jouer un rôle actif dans la stratégie territoriale de l'eau engagée ;

- Engager à l'échelle du périmètre du Syndicat toute étude répondant à l'objet cité plus haut.

Instruction des autorisations d'urbanisme

Instruction des actes d'urbanisme sur demandes des communes membres ou en dehors du périmètre communautaire ; les communes demeurant autorité compétente pour la délivrance des actes ; les modalités de cette mission seront précisées par convention avec les communes concernées.

Prestation de service et coopération locale

La communauté de communes peut conclure des conventions de prestations de services avec des personnes publiques tiers au groupement dans le respect des règles de concurrence.

Dans le cadre d'une même opération située dans son périmètre ou en dehors de son périmètre où plusieurs maîtres d'ouvrage sont simultanément compétents, la communauté de communes peut, dans le respect des règles de la loi modifiée n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée dite loi MOP, intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué ou de maître d'ouvrage unique pour ses membres ou des tiers institutionnels publics.

FINANCES

Les Ratios

Les communautés de communes disposent de ratios afin de se comparer entre elles (sans distinction). Voici les principaux :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Moyenne nationale 2016*
Dépenses réelles de fonctionnement/population	216 €	250 €	261 €	279 €
Produit des impositions directes/population	207 €	213 €	258 €	252 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	304 €	330 €	366 €	327 €
Dépenses d'équipement brut/population	180 €	138 €	193 €	92 €
DGF/population	70 €	61 €	51 €	56 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	21,29%	24,09%	28,00%	38,35%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	81,58%	82,87%	78,02%	90,82%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	59,21%	41,80%	52,84%	28,13%
Taux d'épargne brute	28,92%	24,25%	28,75%	14,67%
Capacité de désendettement	4,2 ans	4,5 ans	4,6 ans	9 ans

Entre 2014 et 2016 on note une évolution à la hausse de ces ratios.

En dépenses l'augmentation est liée à la prise de compétence petite enfance.

En recettes l'augmentation est due essentiellement à la fiscalité (CFE et Taxe Foncière).

Evolution de la fiscalité entre 2016 et 2017

	PERCU 2016	PERCU 2017
Taxe d'Habitation	3 424 426	3 453 741
Taxe Foncière (bâti)	552 588	568 051
Taxe Foncière (non bâti)	6 478	6 409
CFE	2 313 885	2 943 594
Taxe additionnelle Foncier non Bati	39 881	39 022
CVAE	627 257	771 617
TASCOM	307 872	369 990
IFER	103 504	110 004
TEOM	3 050 198	3 090 440
TOTAL	10 426 089	11 352 868

Les recettes fiscales entre 2016 et 2017 augmentent d'environ 926 000 € soit 9 %.

Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation de la contribution économique territoriale (CFE et CVAE)

La Dotation Globale de Fonctionnement :

La Dotation d'intercommunalité

La DGF est une dotation de fonctionnement attribuée aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux départements et aux régions. Elle est globale et libre d'emploi.

Elle est fixée chaque année par la loi de Finances. Pour chaque niveau de collectivité, la DGF comprend une part forfaitaire et une ou plusieurs part de péréquation.

A partir de 2014, les collectivités territoriales contribuent au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Md€ (CRFP) prélevé sur la DGF. Cette mesure se traduit par une réduction importante de la dotation versée.

Evolution de la DGF :

Composition de la DGF	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation de base	117 758	125 872	124 719	120 021	129 272
Dotation de péréquation	332 539	345 472	350 441	328 264	333 761
bonification	172 511	187 114	192 062	185 055	197 082
- CRFP	-	-60 626	-216 569	-375 103	-457 149
Dotation d'interco	622 808	597 832	450 653	258 237	202 966

La Dotation de Compensation

La Dotation de Compensation correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation de Compensation	802 730	836 205	817 955	802 127	779 838

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation hiorizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de Finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Evolution des prélèvements pour le FPIC :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FPIC	8 972	21 800	52 397	67 112	176 157	362 152

La Dotation de Solidarité Communautaire

Compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales économiques, en 2017 la CCV a versé 300 000 € à ses communes membres.

Subventions aux Associations

En 2017, la CCV a versé des soutiens aux associations présentant une dimension intercommunale

Subventions	2017
Automne Musical	22 500
CIMP	115 000
Enseignement Musical en Vallespir	85 000
Association centre aéré Céret	40 000
Association jeunesse Le Boulou	115 000
Association jeunesse Le Perthus	12 000
Conseil Départemental d'Accès au Droit	1 500
Groupement économique Tech Oulrich (GETO) à Céret	2 500
Union des Commerçants de Le Boulou (UDCA)	2 500
collège de Céret (dispositif collège au cinéma)	500
Lycée de Céret (atelier théâtre)	500
TOTAL	397 000

Fonds de concours

En application de l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la CCV peut attribuer des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Les fonds de concours attribués lors de l'année 2017 sont définis comme suit :

Projet	Commune	Montant
réfection de voirie et toiture école Miro	Céret	77 192
rénovation du pont du Diable	Céret	20 000
aménagement et rénovation école du pont	Céret	25 000
rénovation du gymnase des Tilleuls	Céret	30 000
rénovation toiture et façade de la Mairie	Les Cluses	4 456
construction station d'épuration	Maureillas	48 889
construction du giratoire de las Feixes	Maureillas	17 866
réfection du toit de la poste	Maureillas	16 551
réfection voirie et embellissement cimetière	Reynès	14 374
acquisition d'une épareuse	Reynès	12 340
création d'un city stade	St Jean	16 359
réfection de réseaux assainissement et éclairage public - avenue des albères	St Jean	16 306
renforcement du passage d'un aqueduc - rte mas Pages	Taillet	2 467
réfection voirie communale - rte mas Pages	Taillet	13 720
acquisition d'un terrain	Vivès	15 546
réfection des réseaux d'eaux pluviales et voirie	Vivès	2 986
	Total	334 051

Compte Administratif (CA) 2017

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	12 434 837,10 €	RECETTES	15 188 894,66 €
Total écritures réelles :	11 699 827,23 €	Excédent fonctionnement reporté	1 000 000,00 €
		Total écritures réelles :	14 188 894,66 €
Charges à caractère général	2 746 156,69 €	Remboursement/rémun.personnel	87 200,29 €
Charges de personnel	1 984 689,89 €	Produits serv.domaines, ventes diverses	558 031,49 €
Reversement de fiscalité :	4 950 847,00	Impôts & taxes	11 546 078,00 €
<i>Revers. Attrib.de compensation</i>	2 234 879,00 €	<i>Contributions directes</i>	8 455 462,00 €
<i>Reversement du FNGIR</i>	2 053 816,00 €	<i>TEOM</i>	3 090 616,00 €
<i>Reversement du FPIC</i>	362 152,00 €	Dotations, subventions, participations	1 859 899,51 €
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	300 000,00 €	<i>Dotations :</i>	1 343 659,49 €
		<i>Dotation Intercommunalité</i>	202 966,00 €
		<i>Dotations compensat.groupements</i>	779 838,00 €
		<i>Dotation Unique Spécifique</i>	5 532,00 €
Autres charges de gest.courante	1 797 237,97 €	<i>Compensation au titre de la CET</i>	352,00 €
		<i>Compensation au titre exo TF</i>	761,00 €
		<i>Compensat.au titre exo de TH</i>	352 748,00 €
Charges financières	215 199,90 €	<i>FCTVA</i>	1 462,49 €
		<i>Subventions, participations :</i>	516 240,02 €
Charges exceptionnelles	5 695,78 €	<i>Participation Etat, autres</i>	41 547,33 €
		<i>Subv. Participation Département</i>	66 972,99 €
		<i>Subv. Autres établissements (CAF/OPAH)</i>	9 797,00 €
		<i>Autres attributions (CAF/PSU)</i>	397 922,70 €
		<i>Subv.Autres organismes</i>	0,00 €
		Autres produits gest.courante	96 910,84 €
Total écritures d'ordre :	735 009,87 €	Produits exceptionnels	40 774,53 €
<i>Opérations d'ordre entre sections :</i>		Total écritures d'ordre :	0,00 €
Amortissements	735 009,87 €	<i>Opérations d'ordre entre sections :</i>	
		FCTVA	0,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 2 754 057,56 €			

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	5 302 284,56 €	RECETTES	5 399 539,31 €
Total écritures réelles :	5 302 284,56 €	Total écritures réelles :	4 664 529,44 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	Résultat d'investissement reporté	182 697,34 €
Chapitres votés par opérations	4 618 794,30 €	FCTVA	677 516,49 €
<i>avance sur commande</i>	20 224,95 €	Affectation résultat fonctionnement N-1	1 477 207,55 €
<i>Emprunts</i>	663 265,31 €	Opérations d'équipements : subventions	804 779,33 €
Total écritures d'ordre :	0,00 €	Emprunts	1 500 000,00 €
		Avances versées/commande	22 328,73 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00 €	Total écritures d'ordre :	735 009,87 €
		Amortissements	735 009,87 €
		Opérations patrimoniales	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : 97 254,75 €			

RESULTAT DE CLÔTURE : 2 851 312,31 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ACTIONS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique est une compétence majeure de la communauté de communes.

L'année 2017 s'est caractérisée par un important travail de mise en œuvre des nouvelles compétences des intercommunalités, imposé par la loi NOTRe et par l'accélération de plusieurs projets ambitieux.

La forte implication de la communauté de communes du Vallespir pour le développement économique :

Le développement économique est la parfaite illustration de la transversalité des actions communautaires et de l'importance du lien entre élus et équipes techniques.

Au niveau technique, le service développement économique fait appel à l'ensemble des compétences des agents de la communauté : le chargé de mission développement économique travaille en étroite collaboration avec le responsable technique, la chargée de mission développement durable, le responsable du service des déchets, les coordonnatrices RAM et petite enfance et l'ensemble des agents du back office (comptabilité, fiscalité, secrétariat...), sous la direction de la directrice générale de services.

Au niveau politique, ce ne sont pas moins de 9 commissions de conseillers communautaires et d'élus communaux qui se réunissent régulièrement avec de nombreux partenaires, pour étudier les dossiers, débattre des sujets et rendre des avis : la commission développement économique, qui s'est réunie à 5 reprises en 2017. De plus, les sujets sont parfois également portés devant les autres commissions. L'ensemble des Vice-Présidents jouent un rôle majeur dans cette activité, en suivant les dossiers, en représentant la communauté de communes dans les manifestations publiques, en réunissant leur commission et enfin en portant les projets en bureau et en conseil communautaire. Enfin, le Président suit l'ensemble des dossiers et procède aux arbitrages nécessaires.

Les différents sujets du développement économique ont été inscrits à l'ordre du jour de chacun des conseils communautaires de 2017.

D'un point de vue financier, le budget de fonctionnement affecté au service développement économique est de 158 850 € et le budget d'investissement de 1 985 000 €.

Les deux budgets annexes de la communauté de communes sont affectés au développement économique : le lotissement Tech Oulrich III à Céret et le lotissement 1 ZA d'En Cavallé au Boulou ; ils présentent tous deux des résultats d'exercice déficitaires en raison de parcelles encore à la commercialisation.

Les impôts et taxes liés à l'activité économique représentent 4 195 205 € (37% des recettes fiscales au compte administratif 2017) :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 2 944k€
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 772k€
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 370k€
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 110e€

2017 : une année de nouvelles compétences

Avec la promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe le 7 août 2015, la communauté de communes du Vallespir a reçu plusieurs transferts de compétences obligatoires avec date d'effet au 1er janvier 2017, notamment - en ce qui concerne le développement économique - la gestion de l'intégralité des zones d'activité économique d'une part et la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme d'autre part.

Les réalisations :

5 zones d'activité font partie de l'inventaire qui a été validé en conseil communautaire : En Cavaillès au Boulou, Tech Oulrich à Céret, John Morgan à Maureillas-Las-Illas, le Distriport du Boulou et la ZA de la Cabanasse de Reynés. L'inventaire mentionne également la plateforme bois de Maureillas.

L'office de tourisme intercommunal du Vallespir créé sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, est opérationnel depuis le 1er janvier 2017. Cet office intercommunal à Céret ainsi que 2 bureaux d'information touristique à Maureillas-Las-Illas et Le Perthus accueillent 6 agents, dont 2 par mise à disposition de leur collectivité d'origine. Le rapport d'activités 2017 est inclus dans le présent rapport.

Très haut débit numérique dans les zones d'activité : Internet renforcé par la fibre optique

L'aménagement numérique des zones est une action prioritaire pour les élus. La mise en place du très haut débit a été réalisée dans l'ensemble des rues de la zone. Ces travaux ont consisté à enterrer de nouvelles lignes souterraines et à poser une nouvelle armoire Télécom. L'exploitation de ce réseau a été confiée à la société Netivan qui assure la commercialisation auprès des entreprises.

Aspect financier :

Les dépenses réalisées en 2017 s'élèvent à 200 262 € pour la réalisation des travaux par l'entreprises Sotranasa et l'assistance à maîtrise d'œuvre du bureau d'étude Emsys Ingénierie.



Hébergement et accompagnement de nouvelles entreprises :

Les réalisations :

La création de la pépinière d'entreprises permettra l'installation de nouvelles entreprises sur notre territoire. Le permis de construire a été accordé en aout 2017 et la consultation pour la désignation des entreprises de travaux a été lancée.

Avec ses 8 bureaux et ses 5 ateliers, la pépinière d'entreprises proposera une offre d'hébergement complète aux entreprises en création et nécessitant un accompagnement dans leurs démarches. Les modalités d'accompagnement (aide sur la comptabilité, le montage juridique, le marketing, le positionnement commercial, etc.) sont en cours de détermination par la Communauté de communes, qui étudie différentes possibilités en partenariat avec les institutions publiques et représentants du monde de l'entreprises. Aussi, lors de leur entrée dans la pépinière en 2019, les entreprises hébergées pourront bénéficier d'un service adapté à leurs besoins.

Aspect financier :

L'étude de faisabilité a budgété le montant de l'investissement à 1,265 M€ HT. Plusieurs demandes de subvention ont été déposées. Grâce à l'intervention du Sous-préfet de Céret, l'Etat a validé, après une première tranche de financement à hauteur de 100.000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2016), une deuxième subvention à hauteur de 360 000€ au titre de la DERT 2017. Une subvention du Conseil Départemental de 50 000 € a été obtenue, et d'autres aides sont en attente.



Data center en Vallespir

Le datacenter a été construit en 2017 sur le site du distriport du BOULOU en partenariat avec celui-ci. Ce bâtiment hautement sécurisé est équipé afin de proposer des services informatiques aux entreprises, aux administrations et aux particuliers. Il permet le stockage de données informatiques, le traitement de l'information, l'hébergement de sites internet. Il s'agit du seul datacenter du département et de la région. Pour son exploitation il a été loué à la société Adamentis.

Le bâtiment construit par IBM pour le compte de la communauté de communes via son délégataire, le syndicat mixte, sera loué et exploité par Adamentis, une société perpignanaise spécialisée qui y investit du matériel informatique et technique et s'est engagée à racheter le bâtiment aux termes de 4 à 10 années d'exploitation.

Aspect financier :

Le coût global de l'opération s'élève à 478 000€ et bénéficie d'une subvention au titre de la DETR 2017 de 192 000€.



Extension des zones d'activités économiques

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Céret prévoyait 3 extensions possibles de la zone d'activités économiques de Tech Oulrich. Ces extensions devront permettre de débloquer du foncier pour l'installation de nouvelles entreprises ou le transfert d'entreprises déjà installées. A la fin de l'année 2014, le président de la communauté de communes avait saisi le Directeur de l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR) afin que ce dernier assure le portage foncier de ces extensions.

Depuis le 20 avril 2016 a été co-signée une convention opérationnelle pour la recomposition et la requalification de la ZAE « Tech Oulrich » entre la communauté de communes, la commune de Céret et l'EPF LR. Cette convention prévoit la réalisation par l'EPF LR des acquisitions foncières nécessaires aux extensions de la zone d'activités pour un engagement financier maximum de 2,3 M€. En contrepartie, la communauté de communes s'engage à réaliser un projet global et durable d'aménagement de l'espace en mettant en place si nécessaire les outils opérationnels et fonciers. La durée de cette convention est de 8 ans, à l'échéance desquels la communauté de communes, ou l'opérateur qu'elle aura désigné, s'engage à racheter les terrains afin de les aménager et les commercialiser.

Réalisations et Aspect financier :

Pendant l'année 2017, l'EPF LR a acquis 17 333 m² pour un montant global de 208.000 € soit 12 €/m². Avec les premières acquisitions réalisées en 2016, représentant 21.124 m² (298.000 € soit 14,11 €/m²), l'EPF est propriétaire de 60 % des terrains nécessaires pour l'extension Nord de Tech Oulrich.

Plateforme touristique et économique du Vallespir

Suite au constat d'une succession de projets immobiliers d'envergure, porté par des promoteurs privés, proposant de créer au cœur du Vallespir une plateforme touristique consistant en un projet immobilier mixte (tourisme et habitat permanent dont social), des infrastructures, des équipements de loisir (piscine, spa, centre équestre...) et un équipement golfique, la Communauté de Communes du Vallespir a décidé de se doter de moyens d'ingénierie afin d'envisager les conditions optimales de réalisation d'un projet d'intérêt général. Pour cela, elle avait mandaté la SPL PO aménagement en 2014 sur une mission d'étude d'une plateforme économique et touristique en Vallespir.

Les enjeux de cette opération sont de répondre de manière forte aux demandes d'aménagement du territoire en participant à l'aménagement et des infrastructures, notamment routières et modes doux et en répondant aux demandes du territoire en équipements publics (piscine couverte, centre équestre, équipements sportifs...). L'opération doit respecter les objectifs du SCOT Littoral Sud et le SAGE Tech Albères tout en garantissant un haut degré de sécurisation juridique.

Réalisations :

En 2017, deux études complémentaires ont été réalisées via la SPL POA : une étude de marché transversale et une étude hydraulique et environnementale pour un montant total de 16.100 € HT.

Commercialisation des zones d'activités économiques

La communauté de communes possède du foncier à vocation économique dans les zones d'activités de Céret et du Boulou. Il s'agit de parcelles de terrain qui sont commercialisées auprès d'entreprises. Ces terrains sont situés dans le « parc d'activité économique d'En Cavailles » au Boulou et sur le lotissement « Tech Oulrich III » à Céret.

En début d'année 2017, il restait 19 parcelles à la vente au Boulou. Une seule parcelle de 1.014 m² a été vendue le 28 janvier 2017 pour 50 669,58€ € TTC à la SCI d'Uxellodunum, représentée par M. SUITAT.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGETS ANNEXES : ZAE

LOTISSEMENT D'EN CAVAILLES – LE BOULOU



Déficit de fonctionnement reporté	1 226 986,26
Autres charges de gestion courante	0,42
TOTAL DÉPENSES	1 226 896,68
Vente de terrains aménagés	45 095
TOTAL RECETTES	45 095
RESULTAT 2017	- 1 181 891,68

Situation au 31 décembre 2017 :

- 18 parcelles de libres représentant 21 000 m².
- 1 parcelle vendue (45 K€)

Il restait également 3 parcelles à la vente à Céret (représentant 5.849 m² pour 210.564 € TTC). Aucune parcelle n'a été vendue en 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGETS ANNEXES : ZAE

LOTISSEMENT TECH OULRICH 3 - CÉRET



Déficit de fonctionnement reporté	129 846,77
TOTAL DÉPENSES	129 846,77
Vente de terrains aménagés	-
TOTAL RECETTES	-
RESULTAT 2017	- 129 846,77

Situation au 31 décembre 2017 :

- 3 parcelles de libres représentant 3 700 m².
- 2 ventes en cours (58 K€ et 27 K€) / reste une parcelle (62 K€)

Aides financières aux entreprises et aux associations d'entreprises :

Le programme Leader Pyrénées-Méditerranée, élaboré par le Pays Pyrénées-Méditerranée et validé par le conseil régional entre 2014 et 2015, prévoit l'aide directe à la création et au développement d'entreprises selon une grille de critères de sélection.

L'aide européenne n'est mobilisable que si le créateur ou le chef d'entreprises peut justifier avoir obtenu une « contrepartie nationale publique » (c'est-à-dire une subvention du Département, de la Région, de l'Etat ou d'une collectivité locale...). Les présidents des communautés de communes avait validé le principe d'une contrepartie financière de la communauté de communes.

Les réalisations :

En 2017, la communauté de communes a rédigé un règlement d'interventions financières en matière économique. Les statuts de la communauté de communes avaient au préalable été modifiés en 2016 afin d'intégrer l'aide financière aux entreprises parmi ses compétences économiques.

Une procédure normalisée d'examen des demandes de subvention a été élaborée afin de garantir la parfaite neutralité des demandes et sécuriser la procédure. 5 dossiers ont été validés en 2017 par la commission développement économique :

1. Entreprise individuelle « Brasserie de Mia » représentée par Mme Leblanc
 - création d'une entreprise de fabrication et vente de bière artisanale bio sur l'espace économique Tech Oulrich à Céret.
 - dépenses subventionnées : acquisition de matériel de brasserie.
 - coût total du projet : 11.400 €
 - aide CCV octroyée : 1.600 € au titre du régime d'aide de minimis
 - aide Leader mobilisée par l'aide de la CCV : 6.400 €

2. Entreprise individuelle « Mas Cabanids » représentée par Melle Stéphanie MASSOTEAU
 - création d'une entreprise d'hébergements touristiques insolites à Maureillas Las llas.
 - dépenses subventionnées : acquisition d'une tente de réception et création d'un espace spa-jacuzzi.
 - coût total du projet : 9 821.71 €
 - aide CCV octroyée : 1.506.18 € au titre du régime d'aide en faveur des jeunes pousses
 - aide Leader mobilisée par l'aide de la CCV : 6.024.72 €

3. Entreprise individuelle « Al Pérol » représentée par M. et Mme SALMON PUIG
 - création d'une entreprise de boucherie charcuterie bio à Saint Jean Pla de Corts.
 - dépenses subventionnées : acquisition d'une remorque réfrigérée.
 - coût total du projet : 25 967 €
 - aide CCV octroyée : 1.600 € au titre du régime d'aide en faveur des jeunes pousses
 - aide Leader mobilisée par l'aide de la CCV : 6.400 €

4. Entreprise individuelle « Hostal dels Trabucayres » représentée par M.MARTY et Mme CERDAN

- reprise et aménagement de l'Hostal à Las Illas.
- dépenses subventionnées : travaux d'isolation économie d'énergie et acquisition insert.
- coût total du projet : 15 898 €
- aide CCV octroyée : 1.600 € au titre du régime d'aide en faveur des jeunes pousses
- aide Leader mobilisée par l'aide de la CCV : 6.400 €

5. Entreprise individuelle « Cabinet trichothérapie » représentée par Mme Cécile PONS

- création d'une entreprise de soins énergétiques par la coiffure à Céret.
- dépenses subventionnées : acquisition de matériel.
- coût total du projet : 7 432.96 €
- aide CCV octroyée : 1.189.27 € au titre du régime d'aide en faveur des jeunes pousses
- aide Leader mobilisée par l'aide de la CCV : 4 757.10 €

En parallèle, la Communauté de communes a octroyé une aide financière de 2.500 € aux deux associations d'entreprises du territoire : le Groupement Economique de Tech Oulrich (GETO) à Céret et l'Union Des Commerçants et Artisans (UDC) du Boulou pour leur action en faveur des entreprises.

Salon de l'Habitat, Le Boulou :

En 2017, la première édition du Salon de l'Habitat du Vallespir a réuni au Boulou 27 exposants du territoire et attiré 1 600 visiteurs !!! L'ensemble des professionnels de la construction était représenté, ce qui a permis de nombreuses prises de contacts entre les particuliers et entreprises.



Au centre, M. ALEM, gérant de la société Créa Marketing, organisateur du Salon et les élus de la Communauté de communes du Vallespir.

Fonctionnement du service Développement économique :

Le service s'est vu modifié dans sa composante humaine, du fait du départ par mutation du chargé de mission Développement Economique au 31 aout 2017. Le lancement d'une consultation en septembre et octobre a permis de convenir d'un recrutement pour le 1er janvier 2018.

Par ailleurs, 2017 a vu la conclusion d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture des P.O pour la mise à disposition d'un ingénieur agricole en charge de l'animation du volet agricole de la stratégie économique de la CCV. Cette action bénéficie d'un financement LEADER à hauteur de 64% obtenu en 2017.

TOURISME

Depuis le 1er Janvier 2017, la promotion du tourisme relève de la compétence des communautés de communes.

Fort de ses attraits touristiques, le territoire du Vallespir compte donc à ce jour 4 lieux information touristique

**L'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir - L'Office de Tourisme communal du Boulou
Le bureau d'Information touristique du Perthus - Le point i mobile de Maureillas las illas**

Observation touristique - Les données clés

L'accueil physique

- La Fréquentation

A Céret : 25000 visiteurs

Au Perthus: 1147 sur 8 mois

A Maureillas: 7 visiteurs en Décembre (pas de statistiques avant)

- La provenance de nos touristes

A Céret :

. 72,34% de Français ,7,67% de Catalans
6,56% RU (3 plus grandes valeurs)

. 51,75% Occitanie, 8,02 Ile de France, 6,64 %
Pays de La Loire (3 plus grandes valeurs)

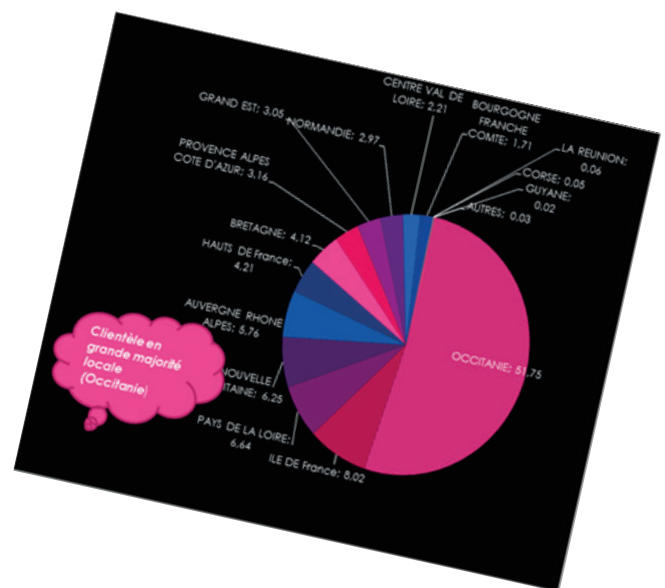
. 43,62% Pyrénées Orientales, 3,29 Loire
Atlantique, 2,78 Haute Garonne

Au Perthus:

. 88,88% de Français, 4,23% de catalans, Ru 3,89%

. 53,33% Occitanie, 10,31 % Nouvelle Aquitaine, 9,02% Ile de France

. 28,50% PO, 8,70% Hérault, 8,53 Aude



L'accueil téléphonique : 3282 appels téléphoniques à Céret, 173 sur 8 mois au perthus

Fréquentation hébergeurs partenaires OTI

2016

2017

HOTELS	72,90%
CHAMBRES D'HOTES	73,33%
CAMPINGS	86,02%
LOCATIONS LABELISEES	70,58%
LOCATIONS NON LABELISEES	58,42%
TOTAL	72,25%

HOTELS	81,86%
CHAMBRES D'HOTES	76,05%
CAMPINGS	81,43%
LOCATIONS LABELISEES	71,23%
LOCATIONS NON LABELISEES	56,58%
TOTAL	73,43%

Fréquentation des hébergements en légère hausse. Faussée par un camping dont nous avons eu du mal à obtenir les informations.

Promouvoir et communiquer destination Vallespir

UN NOUVEAU SITE WEB www.vallespir-tourisme.fr

Un menu simple
Responsive design
Traduit en anglais catalan
Photothèque/vidéothèque



Ancien site internet - 1er semestre
28 080 internautes

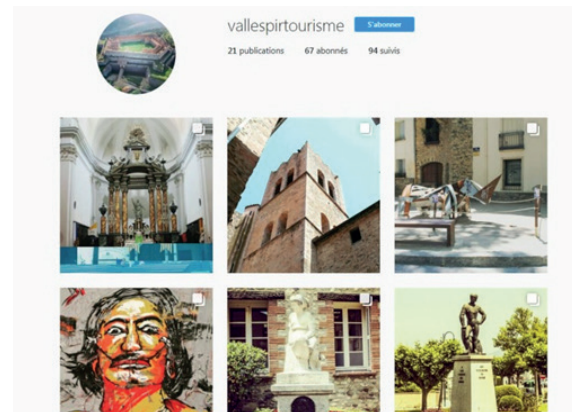
Nouveau site internet - 2eme semestre
3035 internautes

Chute de fréquentation du site due à la perte de référencement du nouveau site. Budget 2018 prévu pour référencement

RESEAUX SOCIAUX

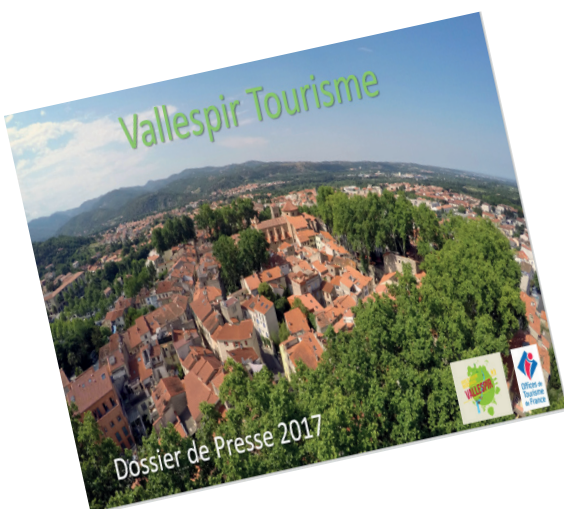
Création d'un facebook destination vallespir
Animation quotidienne de la page

Création d'un compte instagram



40 newsletters envoyées en 2017. 10000 prospects ont été destinataires à chaque fois (promotion de l'évènementiel de toutes les communes)

CREATION D'UN DOSSIER DE PRESSE ENVOYE PAR CAMPAGNE



En 2017, vous nous avez vus

Hors les murs de l'OTI

Nos conseillères en séjour ont réalisé de nombreuses actions d'accueil hors murs. L'occasion de fédérer une clientèle qui ne se rend pas forcément dans les Offices de Tourisme, sur des lieux d'affluence majeurs. (Marché de Céret le samedi matin, Lac de ST Jean Pla de corts..)



Vente du guide de randonnée Vallespir
150 Prospects obtenus

Au Salon de la Randonnée à Port Vendres

Notre territoire, fort de ses ressources patrimoniales, naturelles et climatiques est une destination propice à la randonnée. Un attrait touristique sur lequel nous avons décidé de miser.

Aussi, nos visiteurs, en plus de notre promotion ciblée nous ont retrouvés cette année au Salon de la Randonnée de Port Vendres aux côtés de l'Office de Tourisme Du Boulou. Un stand de promotion aux couleurs Vallespir où les 16 randonnées intercommunales référencées ont rencontré beaucoup de succès.

Au salon presse et Workshop Barcelone

L'Office de Tourisme Intercommunal et le bureau d'information touristique du Perthus se sont rendus au salon presse et workshop de Barcelone afin de promouvoir la destination auprès d'une de notre clientèle Catalane.



Rendez vous en Vallespir

L'OTI du Vallespir a organisé aux côtés de l'OT du Boulou, une journée dédiée aux professionnels placée sous le signe de la convivialité et du partage. Une occasion pour OT et acteurs touristiques locaux d'échanger sur la saison à venir, de s'approvisionner en documentation. Une centaine de professionnels étaient présents.

Eductour en Vallespir

Un éductour en Vallespir a également été organisé et a permis à nos partenaires de découvrir ou de redécouvrir pour certains, le Musée d'Art Moderne, Le Musée du Liège ou encore la Chapelle St Martin de Fenollar. Les acteurs touristiques locaux jouent un rôle majeur en matière de promotion, et il nous tient à cœur de leur fournir le maximum d'informations pour être de véritables ambassadeurs de notre territoire. Relais de l'information.

70 participants

Coordination des acteurs touristiques locaux

L'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir accompagne les acteurs touristiques locaux dans leur promotion.

Il anime son réseau de partenaires.

En 2017:

- Mise à disposition des outils et actions de communication
- Création d'évènements pour la diffusion de l'information
- Eductours
- Accompagnement des hébergeurs dans le classement des meublés de tourisme

Accompagnement des meubles de tourisme au classement et à la labellisation

- Réunion d'information animée en partenariat avec Gîtes de France.
- 15 Partenaire classés
- Visites
- Accompagnement de l'ADT pour Clé Vacances.
- Négociation de signalétique classement.

Un engagement vers la qualité

L'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir s'est engagé dans une démarche de classement ; et a mis en place bon nombre de dispositions afin de satisfaire aux critères de classement.

- Signalétique adaptée
- Accessibilité
- Traduction des supports de communication existants
- Nouveau site web traduit en 2 LE
- Formation de la responsable accueil à la mise en place de la démarche qualité
- Rédaction des fiches de procédures et modes opératoires , questionnaires de satisfaction , politique de gestion de la doc etc..
- Rédaction du manuel qualité, de la charte accueil
- Mise aux normes du BIT



Mais aussi...

Participation au projet EPYREMED

-Développement du fichier prospect 10000 prospects à ce jour

Participation au projet Ruta del Suro

Bourse d'échange de documentation touristique 66

Partenariat avec l'ADT pour la filière croisière

Création de bases de données:

- Hébergements du territoire
- Restaurateurs du territoire
- Traitement des différentes données sur le SITI

DEVELOPPEMENT DURABLE

La thématique développement durable est traitée par la commission communautaire Développement Durable, anciennement commission Tourisme Vert, modifiée pour englober l'ensemble des sujets liés au développement durable. La communauté de communes dédie une personne à temps complet au suivi des programmes de développement durable. Cette personne a été appuyée par deux « ambassadeurs du développement durable » en service civique en 2017, pour une durée cumulée de 7 mois. Les missions principales de ces volontaires visent à sensibiliser et accompagner le changement de comportement en terme de déplacements. D'autre part, un étudiant en troisième année de licence en aménagement du territoire à l'université de Perpignan a été accueilli pour un stage de 6 semaines, au cours desquels il a pu travailler sur les infrastructures à mettre en place pour encourager la pratique cyclable.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Investissement prévu : 631 338 € HT

Plan de financement :

- **FFTE (52%) : 328 045 €**
- **Autofinancement (48%) : 303 293 €**

Chiffres clés : 2 conventions TEPCV signées / 8 actions inscrites

En 2015, la Communauté de Communes du Vallespir a été reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, grâce à la candidature portée par le Pays Pyrénées Méditerranée. La qualité du travail mené a permis à la collectivité de signer une deuxième convention en 2016. A cette occasion, elle a également accompagné trois communes de son territoire à la signature de cette convention : Céret, Maureillas - Las Illas et Saint Jean Pla de Corts. Fin 2017, 7 actions sur 8 été engagées.

Rappel :

Première convention :

Signée le 12 octobre 2015, pour un investissement total de 288 250 € HT et un soutien financier du Fond de Financement de la Transition Energétique (FFTE) de 113 925 € ; actions inscrites :

- Aménagements de mobilité douce : stationnements vélos et signalétique
- Acquisition de vélos à assistance électrique et borne de recharge VAE
- Evènement grand public annuel de sensibilisation et d'information aux mobilités durables
- Acquisition de véhicules techniques électriques

Deuxième convention :

Signée le 30 décembre 2016, pour un investissement total de 343 088 € HT et un soutien du FFTE de 214 120 € ; actions inscrites :

- Remplacement de deux véhicules légers par des véhicules électriques
- Actions de mobilité durable : Renforcement de la flotte de vélos à assistance électrique, Sensibilisation du jeune public et borne de recharge pour véhicule électrique
- Modernisation de l'éclairage public des zones d'activité économique
- Mise en place de toitures photovoltaïques en autoconsommation sur les déchetteries de Le Boulou et Céret.

Schéma de Mobilité Durable

La mise en œuvre du Schéma de Mobilité Durable, finalisé depuis 2015, s'est poursuivie en 2017, avec la mise en place d'actions emblématiques.

Vélos à assistance électrique

Coût de l'opération : 12 091.58 € HT

Plan de financement :

- FFTE (80%) : 8 670.04 €
- Autofinancement (20%) : 2 421.54 €

Chiffres clés : 6 VTT à assistance électrique + 1 vélos à assistance électrique acquis, soit une flotte totale de 18 vélos à assistance électrique.



Vu le succès des vélos à assistance électrique mis à disposition des communes pour les déplacements professionnels des élus et agents, la CC Vallespir a fait l'acquisition de 6 VTT à assistance électrique et 1 vélo à assistance électrique pour compléter la flotte. En effet, en l'espace d'un an, les 11 VAE ont parcouru plus de 3 000 km, soit 430 kg de CO2 économisés.

Ces 6 VTT sont particulièrement adaptés aux déplacements des services techniques et des polices municipales des communes. L'acquisition des vélos a été faite auprès de

l'entreprise Fun Bike Center, présente au niveau de la zone Tech Oulrich à Céret, pour un montant de 12 091,58 € HT, au terme d'une consultation qui a reçue deux propositions.

La remise de ces vélos a eu lieu à la Mairie du Boulou, jeudi 21 décembre 2017, l'occasion pour les élus des communes bénéficiaires de tester ces nouveaux vélos. Un suivi annuel des vélos est prévu pour assurer l'entretien, mais aussi pour évaluer le nombre de kilomètres parcourus et donc l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre économisées.

Véhicules électriques et bornes de recharge

Coût de l'investissement véhicules : 30 619.19 € HT

Plan de financement :

- FFTE (79%) : 24 189.16 €
- Autofinancement (21%) : 6430.03 €

Coût de l'investissement borne de recharge : 8 324,34 € HT

Plan de financement :

- FFTE (48%) : 4 000 €
- Autofinancement (52%) : 4 324,34 €

Chiffres clés : 2 véhicules 100% électrique, 1 borne de recharge = 2 branchements rapides

Vue la nécessité de véhicules supplémentaires pour la collectivité, liée à l'évolution de ses compétences, le choix a été fait d'acquérir des véhicules électriques.

Suite à la consultation des concessionnaires, ont été retenus :

- 1 Nissan Leaf
- 1 Kangoo Grand ZE

La livraison de ces véhicules est prévue début 2018, dès l'installation de la borne de recharge pour véhicule électrique dédiée. La borne choisie a la particularité d'être évolutive, puisqu'elle offre la possibilité d'être mise en compatibilité avec le réseau départemental déployé par le SYDEEL.

Sensibilisation du jeune public

Chiffres clés : 12 jeunes sensibilisés / de 6 à 11 ans

Depuis 2013, la communauté de communes intervient à la demande pour mener des actions de sensibilisation en faveur des déplacements auprès du jeune public.

En 2017, le Centre de Loisirs de Maureillas - Las Illas a fait appel à la CC Vallespir. 12 enfants âgés de 6 à 11 ans ont pu découvrir la Véloroute Voie Verte de Maureillas- Las Illas à Saint Jean Pla de Corts, les impacts des déplacements et les règles de sécurité routière au travers d'une journée pédagogique à vélo.



Sensibilisation grand public :

3ème édition de #Aravia

Coût de l'opération : 6 126,27 € HT

Plan de financement :

- FFTE (80%) : 4 838,22 €
- Autofinancement (20%) : 1 288,05 €

Chiffres clés : 4 ateliers proposés, 3 projections de film, 100 personnes mobilisées.

La CC Vallespir a fait le choix d'organiser la 3ème édition de son événement grand public qui vise à informer et sensibiliser aux questions liées aux déplacements sous un format différent. Au lieu d'une journée co-organisée en partenariat avec les acteurs du territoire, la collectivité a fait le choix d'un événement en deux temps :

- Vendredi 27 octobre 2017, soirée : Projection du film de Marie-Monique ROBIN « Qu'est-ce qu'on attend », salle de l'Union de Céret

- Dimanche 29 octobre 2017, après-midi : Deux projections du film de Marie-Monique ROBIN « Qu'est-ce qu'on attend », accompagnées d'ateliers (s'initier à l'éco-conduite, connaître le Carapatte, comprendre l'impact de nos déplacements), à la Mairie de Reynès.

Cet événement s'inscrit dans la continuité de ceux mis en place les années précédentes :

- La Fête de la Nature, le 24 mai 2014 au Prat de la Farga de Maureillas-Las Illas
- #Aravia, le 3 octobre 2015, au lac de Saint Jean Pla de Corts
- #Aravia 2ème édition, le 25 septembre 2016, au lac de Saint Jean Pla de Corts

Etude pour le développement des itinéraires cyclables

Coût de l'opération : 29 820 € TTC

Chiffres clé de financement :

- **FFTE : 23 856 €**
- **Reste à charge de la CC Vallespir : 1 491 € TTC**
- **Reste à charge des autres CC : 4473 € TTC**

La Communauté de Communes du Vallespir, avec le Pays Pyrénées Méditerranée et les trois autres communautés de communes de son territoire, à savoir les Aspres, le Haut-Vallespir et Albères-Côte Vermeille-Illibéris, se sont lancés dans une étude commune de développement des itinéraires cyclables.

Cela doit donc permettre de donner plus de cohérence et une meilleure lisibilité à l'ensemble des projets en lien avec la pratique cyclable à l'échelle des différentes communautés de communes du Pays, traversées par la Véloroute Voie Verte. De plus, pour la CCV, cette étude permettra de compléter le schéma de mobilité durable.

Cette étude, démarrée au mois de novembre 2016, a fait l'objet de :

- 1 réunion de concertation
- 3 réunions du comité technique
- 3 réunions de comité de programmation
- 3 réunions de groupes de travail constitués spécifiquement
- 1 sortie de terrain avec les élus

Cela a permis d'identifier la signalétique et les services complémentaires nécessaires à l'utilisation de la véloroute voie verte, mais aussi les itinéraires complémentaires à ce tracé. Ainsi, le bureau d'études mandaté travaille encore sur le chiffrage d'un axe cyclable direct entre Maureillas - Las Illas et Céret.

Transition Energétique

La collectivité a engagé deux actions phares pour la transition énergétique en 2017, inscrites dans la convention TEPCV, et qui se poursuivront en 2018 :

- Consultation des entreprises pour la modernisation de l'éclairage public des zones d'activité économique. Le projet vise à remplacer l'éclairage existant par un éclairage LED, ainsi que de remplacer le système d'allumage pour ajuster au plus près les horaires d'allumage et d'extinction.

- Etude pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la déchetterie de Céret, en autoconsommation.

Plan Climat Air Energie Territorial

Coût global de l'opération : 98 657 € TTC

Chiffres clé de financement :

- **ADEME : 45 000 €**
- **Reste à charge de la CC Vallespir : 10 111,30 € TTC**
- **Reste à charge des 3 autres CC : 43 545.70 € TTC**

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, place les intercommunalités comme échelon incontournable de la transition énergétique, en imposant la mise en place de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à partir de 20 000 habitants. Le PCAET est un programme d'action, établi pour 6 ans de manière concertée, à l'échelle du territoire et non sur les seules compétences de la collectivité. Il vise à la fois la réduction et l'adaptation au changement climatique, grâce à des objectifs chiffrés en terme de réduction des consommations d'énergie, de gaz à effet de serre, de polluants atmosphérique, dans tous les secteurs d'activité, et de développement des énergies renouvelables et du potentiel de séquestration du carbone.

Concernée par cette nouvelle disposition, de même que certains territoires voisins, la CC Vallespir a fait le choix de mutualiser l'élaboration de ce document à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée, avec les trois autres communautés de communes membres (Albères - Côte Vermeille - Illibéris, Aspres et Haut-Vallespir). Elle s'est engagée en ce sens en prenant trois délibérations :

- Conseil communautaire du 12 mai 2017 : Principe de mutualisation avec le Pays Pyrénées Méditerranée
- Conseil communautaire du 20 octobre 2017 : Lancement de la démarche et définition des modalités d'élaboration, de concertation et la gouvernance du PCAET
- Conseil communautaire du 9 décembre 2017 : Signature de la convention avec le Pays Pyrénées-Méditerranée pour l'élaboration du PCAET

Cette mutualisation a fait l'objet d'une candidature, portée par le Pays Pyrénées Méditerranée, à l'appel à projet « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Occitanie ». Le financement de 45 000 € obtenu grâce à cet appel à projet permettra de financer l'accompagnement par un bureau d'étude pour l'élaboration du PCAET. Le bureau d'études Ad3e a été sélectionné au terme d'une consultation des entreprises, pour accompagner les quatre communautés de communes et le Pays Pyrénées Méditerranée, dès janvier 2018.



Randonnées

Investissement : 10 660 € HT

Entretien : 2 125 €

Chiffres clés : 16 sentiers de randonnée d'intérêt communautaire

La collectivité poursuit ses efforts pour proposer 16 sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, répartis sur les 10 communes de son territoire. Ces 16 randonnées font l'objet d'un suivi régulier par les services de la CC Vallespir et l'association La Randonnée Cérétane, et d'un entretien annuel par l'ACI du Vallespir.

Le Balcon de Céret

Face au constat de forte dégradation du sentier de randonnée dit « Le Balcon de Céret », la communauté de communes a dû agir pour garder ce sentier praticable. En effet, cette randonnée figure dans Le Petit Guide de Randonnées en Vallespir pour les paysages qu'elle offre sur le Canigou, Les Albères et la plaine du Roussillon, mais aussi pour le petit canal taillé dans la paroi rocheuse que l'on suit au niveau de « La Porte de Fer ». C'est à ce niveau que le sentier, fortement dégradé par les pluies, était devenu dangereux.



La communauté de communes a donc investi 10 660 € pour conserver cet itinéraire de randonnée dans son intégralité. Cette somme correspond à l'aménagement de passerelles et la mise en place de main courante, intégrées au site.

Dolmen de la Siureda

Des conflits d'usage ont nécessité la modification de l'itinéraire de randonnée dit du « Dolmen de la Siureda » à Maureillas - Las Illas. Aujourd'hui cette randonnée en aller-retour permet toujours de découvrir le monument emblématique, et de profiter de la végétation typique et des points de vue offerts le long de l'itinéraire.

Guide de randonnées

La CC Vallespir a mis à jour et réédité Le Petit Guide de Randonnées en Vallespir. Cette nouvelle édition 2017, en français, est mis en vente au prix de 3 € dans les points d'information touristique du territoire. Les versions en langue étrangère (anglais, espagnol et catalan) du guide ont également fait l'objet d'une mise à jour pour une réédition et une mise en vente en 2018.



Financement et perspectives

Investissement prévu : 146 741,52 € HT

Plan de financement :

- FNADT (37%) : 55 405,60 €
- ADEME (10%) : 14 475 €
- LEADER (33%) : 48 769.60 €
- Autofinancement (20%) : 31 565,80 €

Chiffres clés : 7 actions de mobilité durable

Lauréate de l'appel à projet « Améliorer la mobilité durable des personnes, des biens et des services, marchands ou non marchands, dans les Pyrénées » du commissariat de Massif Pyrénéen, la communauté de communes a également été retenue par l'ADEME pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'appel à projet « Démarche globale de mobilité durable ». Ce financement viendra compléter celui obtenu auprès du commissariat de Massif Pyrénéen ; de même que le financement obtenu dans le cadre du fond européen LEADER, qui vise à valoriser économiquement les ressources locales. Dans ce cadre, 7 actions seront menées entre 2017 et 2019 :

1. Mise en place de boxes de stationnement vélo sécurisés

Adaptés au stationnement de moyenne à longue durée, les boxes permettent de stationner des vélos dans des structures fermées, l'accès étant réservé à un certain nombre de personnes, identifiées grâce à une clé ou un badge. Cela permet d'offrir un service aux cyclotouristes du territoire, qui se déplacent avec du matériel souvent coûteux.

Le besoin a été identifié dans deux communes : Maureillas - Las Illas qui développe des itinéraires cyclotouristiques thématiques ; et L'Albère où le gîte du col de l'Ouillat se doit d'accueillir une clientèle sportive de plus en plus tournée vers le cyclisme. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les professionnels du tourisme pour définir précisément les besoins et envisager le fonctionnement et le suivi des structures une fois mises en place.

2. Formation et soutien d'ambassadeurs des mobilités

Il s'agit de former des bénévoles pour sensibiliser et faciliter le recours aux mobilités durables. Ces personnes seront également un relai compétent en terme de mobilités durables dans chaque commune et pourront alerter la collectivité sur les problématiques rencontrées susceptibles de compliquer ou d'empêcher le recours aux mobilités douces.

3. Mise en place de pédibus : dispositif Carapattes

Le Carapatte est un dispositif qui permet d'organiser les trajets domicile-école à pied. Les enfants sont récupérés à des arrêts définis sur un trajet et sont récupérés par des parents accompagnateur pour se rendre en groupe à l'école à pied. Cela permet d'alléger le planning des parents qui ne se rendent plus à l'école tous les jours, de créer du lien entre parents d'élèves et entre élèves, de lutter contre la sédentarité, de diminuer le nombre de véhicules aux abords des écoles, de prendre de bonnes habitudes dès le plus jeune âge. Dans le cadre de cette action, deux écoles se sont portées volontaires pour s'engager dans la démarche : les écoles élémentaires de Saint Jean Pla de Corts et du Boulou.

Coût de l'opération pour l'école de Saint Jean Pla de Corts : 3 820 €

Plan de financement :

- FNADT (27%) : 1 050 €
- ADEME (46%) : 1 750 €
- Autofinancement (27%) : 1 020 €

Chiffres clés : 1 école participante, 2 classes chefs de fil, 50 élèves sensibilisés.

L'expérience a démarré en fin d'année 2017, avec l'école de Saint Jean Pla de Corts. Les enfants et leurs parents pourront bénéficier d'animations et de réunions de sensibilisation pour les accompagner dans la mise en place de ce dispositif ; grâce à l'expertise de l'APIEU, association référente Carapattes en Languedoc-Roussillon.

4. Mise en place d'un réseau d'auto-stop organisé

La mise en place d'un réseau d'auto-stop organisé permet d'offrir une solution complémentaire aux transports en commun sur les territoires ruraux tels que celui de la CCV et ainsi de désenclaver les zones non ou peu desservies par les transports en commun et de pallier aux déficits de cadences. Le fait d'organiser l'auto-stop met en confiance les usagers et favorise le recours à cette pratique.

5. Mise en place de cartes des temps

Il s'agit d'indiquer dans les communes, par de la signalétique et sur des plans, le temps de trajets à pied entre différents pôles générateurs de déplacements. La portée de ce type d'action est pédagogique puisqu'il s'agit de faire prendre conscience des temps de trajets faibles grâce aux déplacements doux afin de limiter le recours à la voiture.

6. Communication et sensibilisation

De manière générale, la sensibilisation du grand public passe par les campagnes de communication (affichages, tractations, médias locaux, réseaux sociaux...) qui seront appuyées par des actions phares. La CCV met déjà en place depuis 2014 un évènement grand public, pour promouvoir les mobilités durables à travers les activités de pleine nature et le patrimoine local. Cet évènement annuel doit être appuyé le reste de l'année par des actions spécifiques drainant le grand public autour de thématiques en lien avec différents aspects de l'écomobilité.

7. Animation des projets de mobilités durables

Programmation, mise en place, animation et suivi de l'ensemble des projets et actions en lien avec les mobilités durables.

TRAVAUX

Les travaux de voirie et études réalisés, dans le cadre de la compétence voirie d'intérêt communautaire :

Projet de sécurisation d'une partie de l'avenue des Albères à Saint Jean Pla de Corts. Maitrise d'œuvre : M. Roux Christian

La chaussée comprise entre la rue du Boulodrome et la rue des Ecoles était en très mauvais état, elle a été refaite dans sa totalité et les trottoirs en schiste ont été élargis ou créés.

Un radar pédagogique a été mise en place à l'entrée du village avant le carrefour de la rue des écoles où un plateau traversant a été implanté.

Dans la continuité des premières tranches de travaux, des jardinières en pierre et cairous du village ont été réalisées pour rendre le site plus agréable. Sur ce secteur, la traversée du village est limité à 30 Km/h.



Coût total de l'ensemble de l'opération :
238 691.26 € HT

Subvention demandée au Conseil
Départemental 30 364.00 €

Aménagement de la RD 115 en traversée d'agglomération à la Forge de Reynes. Maitrise d'œuvre : DEVIC René



Coût total de l'ensemble de l'opération :
199 889.47 € HT

Subvention obtenue du Conseil
Départemental 39 000.00 €

La dernière tranche de travaux sur la Route Départementale en traversée d'agglomération a été terminée en début d'année.

Ces travaux ont consisté à créer un trottoir en béton désactivé aux normes d'accessibilité pour personnes en situation de handicap, à mettre en place un réseau d'eaux pluviales, à la réfection complète de la chaussée avec la création de deux plateaux traversant et la mise en place de deux radars pédagogiques, à réaliser des plates-bandes avec des plantations. Le SIAEP et Enedis ont profité des travaux pour passer leurs réseaux sous chaussée.

Création d'un parking en bordure de la RD 618 à Maureillas las Illas



Dans le cadre des actions participant à la redynamisation des commerces et des services en centre-ville, un parking de 12 places face à « la Cellera Nova » a été créée. Des espaces verts ont été également aménagés.

Travaux terminés Janvier 2018.

Cout total de l'opération : 31 285.05 € HT

Travaux de réfection des fontaines de la «Rambla » du Boulou Maitrise d'œuvre Géo Pyrénées

Suite à des travaux non conformes et au paiement des travaux par les assurances des entreprises fautives, nous avons mis en place d'une nouvelle cuve enterrée et repris des sols en pavage.

Après la mise en place d'une nouvelle alimentation électrique les réglages et les finitions seront terminés en 2018.

Coût total de l'opération : 110 776,32 € HT
Montant du remboursement des assurances
101 687,70 €



Création d'un trottoir, et reprise de la chaussée, avenue des Albères à Maureillas las Illas

Afin d'assurer la continuité piétonne entre la route de las Illas et le parking situé en bordure de l'avenue des Albères nous avons créé un trottoir et refait une partie de la chaussée.

Ces travaux s'élèvent à 21 812,50 € HT



Redynamisation commerciale du centre urbain de Maureillas -las-Illas :

Aménagement de la Place de la République.

Maitrise d'œuvre : Cabinet SERI et Mme AMIOT Architecte

L'objectif principal est de créer un lieu de qualité en harmonie avec son environnement qui soit agréable à vivre. Il est prévu de réduire le nombre de places de stationnement et des plantations d'arbres.

Ce projet permettra de conserver et d'attirer de nouveaux commerces de proximité et de services.

Désignation du bureau d'études et de l'architecte chargé de cette opération. Réalisation esquisse.

Travaux à réaliser en 2018.

Coût total de l'ensemble de l'opération : 375 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT : Demandes de subventions déposées

ETAT : 170 000 €

DEPARTEMENT : 34 000 €

REGION : 68 000 €

Aménagement de l'avenue du Vallespir, lieu dit- Mas d'en Forcade à Les Cluses Maitrise d'œuvre : Cabinet OPALE

Les plans sont en cours de réalisation. Les travaux comprendront la réfection de la chaussée avec la matérialisation d'une liaison piétonne et la mise en place de dispositifs de limitation de vitesse.

De nouvelles plantations sont prévues ainsi que la création de quelques places de stationnement.

Coût total de l'ensemble de l'opération : 180 000 € HT

Subvention à demander du Conseil Départemental

Les travaux et études réalisés dans le cadre de la compétence développement économique :

Création d'un Datacenter à Le Boulou: Maitrise d'ouvrage délégué.



Cout total de l'opération :
477 896.32 € HT
Subvention DETR obtenue 192 000 €

Le datacenter a été construit sur le site du distriport du BOULOU en partenariat avec celui-ci. Ce bâtiment hautement sécurisé est équipé afin de proposer des services informatiques aux entreprises, aux administrations et aux particuliers. Il permet le stockage de données informatiques, le traitement de l'information, l'hébergement de sites internet. Il s'agit du seul datacenter du département et de la région. Pour son exploitation il a été loué à la société Adamentis.

Aménagement numérique Zone d'activités Tech Oulrich à Céret :

Mise en place de la fibre optique dans l'ensemble des rues de la zone Tech Oulrich et pose d'une nouvelle armoire.

Coût total de l'ensemble de l'opération :
200 244.72 € HT

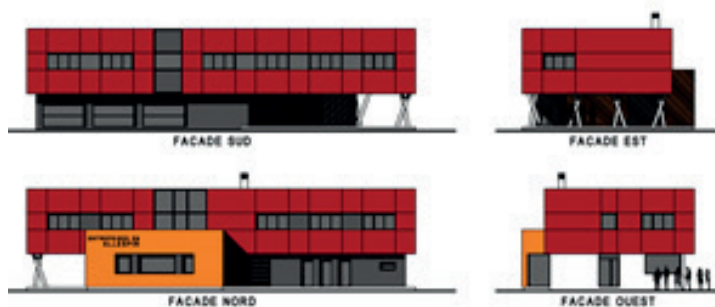
Projet de création d'une pépinière d'entreprises, zone d'activités Tech Oulrich à Céret

Maitrise d'œuvre : Cabinet SERRA

Après l'acceptation du permis de construire, l'architecte a préparé le dossier de consultation des entreprises. La remise des offres a eu lieu en décembre 2017. Démarrage des travaux 1er trimestre 2018 pour une durée de 1 an.

Coût total de l'ensemble de l'opération :
1 547 879,93 € HT

Subventions obtenues :
Conseil Départemental, étude 11 575 €
DETR 2016, 100 000 €
DETR 2017, 360 000 €
Ademe, étude 1 192 €
Région, toiture photovoltaïque 16 680 €
Conseil Départemental, 50 000 €



Subventions déposées en attente :
Région 1er tranche, 111 513 €
Région 2ème tranche, 168 487 €
Europe, Feder, 240 417,58 €

Les travaux réalisés dans le cadre de la compétence construction d'équipement culturel

Le Centre d'interprétation de l'eau à Le Boulou : Maitrise d'oeuvre : P.DUBUISSON

Les travaux de réaménagement du bâtiment ont redémarré suite à la cessation d'activités de l'entreprise chargée du lot faux plafond-doublage cloisons.

L'entreprise chargée du lot scénographie est tombé en liquidation, une nouvelle consultation est lancée.

Le bâtiment sera terminé début 2018.

La scénographie fin 2018.

Coût total de l'ensemble de l'opération :
3 798 129,63 € HT

Subventions obtenues :

Etat, 100 000 €

Région 300 000 €



Subventions déposées en attente :

Région 168 487 €

Feder 379 500 €

Travaux réalisés dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets assimilés

Nouvelle déchèterie à Le Boulou

Maitrise d'œuvre : Prima Groupe

Attribution des marchés et démarrage des travaux.

La communauté de communes dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage délégué réalise pour le compte du SYDETOM une plateforme de stockage et broyage de déchets verts. Celle-ci est attenante à la déchèterie.

Livraison de l'ensemble Juillet 2018.

Coût total de l'ensemble de l'opération :
824 680,76 € HT

Subventions obtenues :

Ademe, 150 000 €

Sydetom 100 000 €

Conseil Départemental 100 000 €



HABITAT ET URBANISME

PIG départemental: Mieux se Loger 66

Faisant suite à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) réalisée sur le territoire de la CCV de novembre 2011 à fin 2016, la Communauté de communes du Vallespir a engagé deux actions visant à améliorer les logements existants sur son territoire.

- Elle a signé le 17 février 2017 une convention de partenariat avec l'Anah et le Département pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux se loger 66 ».

Cette opération permet d'aider financièrement les propriétaires occupants, en fonction de leurs revenus, ou les propriétaires bailleurs qui engagent des travaux de traitement de l'habitat indigne et très dégradé, de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Le bilan ci-joint de la première année de ce dispositif, présenté lors du comité de pilotage stratégique du 20 février 2018, confirme la persistance des besoins de réhabilitation sur le territoire.

Dispositif opérationnel

Convention signée avec l'ANAH en février 2017

> Equipe opérationnelle depuis novembre 2016

- création des outils de communication
- organisation de l'opération et mise en place
- mise en place des outils techniques



> Trois thématiques

- lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- traitement de la précarité énergétique
- adaptation au handicap des logements

> Objectifs opérationnels annuels 222 logements réhabilités

- 104 logements précarité énergétique
- 74 logements maintien à domicile
- 44 logements habitat indigne / très dégradés

> Public concerné

- Propriétaires occupants financés entre 40% à 100% du montant des travaux TTC
- Propriétaires bailleurs financés entre 40% à 50% du montant des travaux HT
- Syndics de copropriété financés en moyenne à hauteur de 40% des travaux HT

> Interventions financières spécifiques

- financements spécifique de la CC du Vallespir (de 10% à 20% pour les PO et 10% pour les PB - travaux plafonnés)
- financements spécifiques de la CAF pour les plus modestes (2 000€ par logement)
- ciblés vers les occupants très modestes (énergie)
- ciblés vers les propriétaires les plus en difficultés (autonomie)

Les résultats au 05.02.18

Une opération attendue par les propriétaires

593 contacts dont 363 personnes éligibles

> Un volume important de propriétaires en attente dès le démarrage de l'opération (près d'une centaine)

> 85% de PO / 15% PB

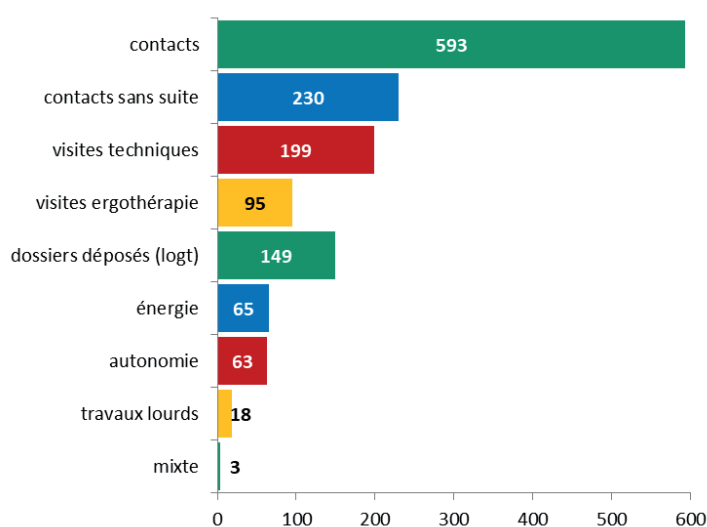
> 1/4 monte un dossier de demande de subvention

199 visites techniques - 95 diag ergothérapie

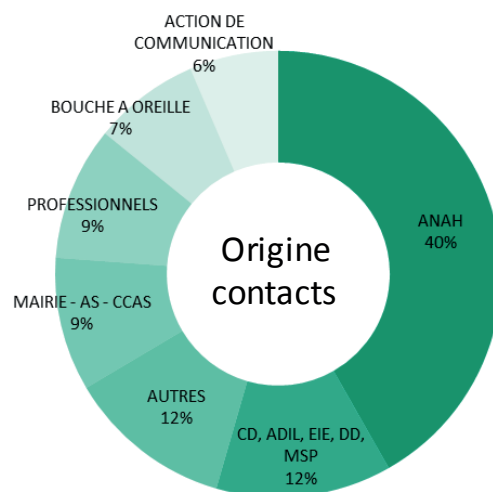
> 1/2 débouche sur une visite

142 dossiers déposés / 149 lgts concernés

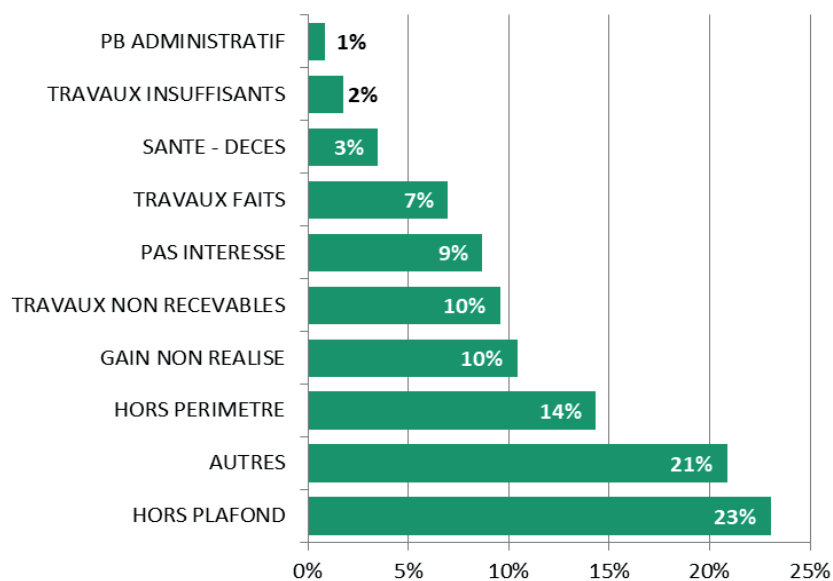
> 50% contacts éligibles aboutissent à un dossier



Soit 363 propriétaires éligibles



Les sources de contacts: le rôle de l'ANAH et du CD



Un dispositif qui séduit au-delà des populations éligibles
35 PO sur 53 sont des propriétaires modestes qui souhaitent réaliser des travaux d'énergie

Une opération qui génère près de 3 165 000€ de travaux

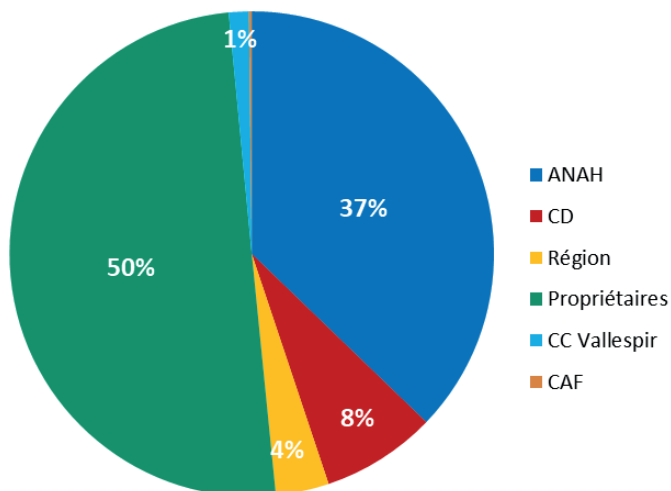
3 164 657€ TTC de travaux engagés pour 149 logements réhabilités

1 589 900€ de subventions

- > 1 177 213€ de l'Anah
- > 242 400€ du Conseil Départemental
- > 112 500€ de la Région
- > 42 138€ de la CC du Vallespir
- > 6 000€ de la CAF

Des aides complémentaires ont pu être mobilisées (9650€) dans certains cas pour le financement du reste à charge :

- > Caisses de retraites (CARSAT et SNCF)
- > Fondation Abbé Pierre (projets de travaux d'économie d'énergie)

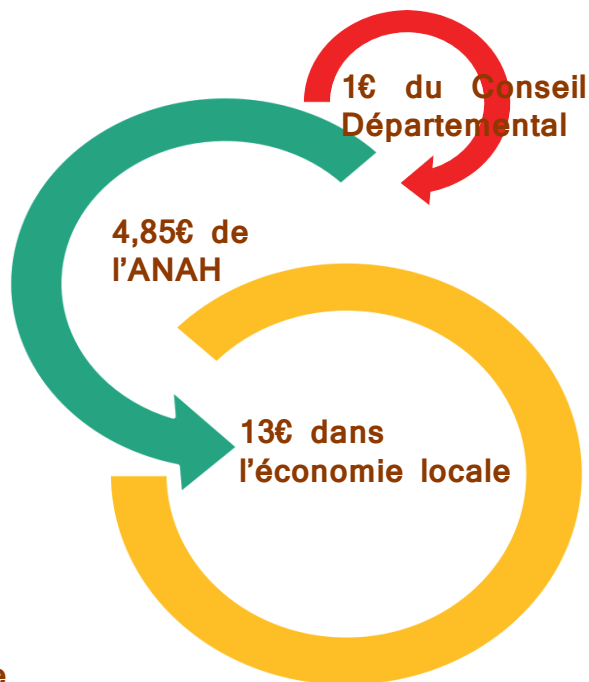


En moyenne, 50% des travaux réalisés sont subventionnés

Les subventions un levier puissant sur l'investissement privé

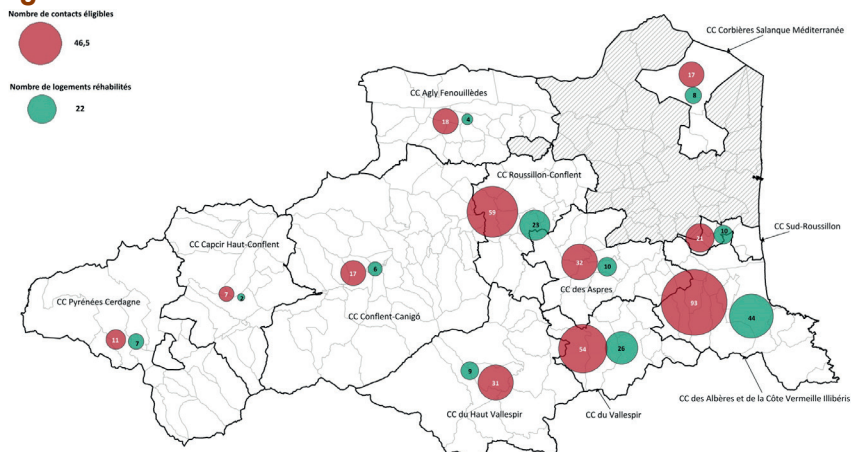
Le montant de travaux financés correspond à 59 emplois équivalent temps-plein annuel dans le secteur de la réhabilitation et du bâtiment (54 K€ / an / emploi) pour 2017

1€ investi par le Conseil Départemental permet de lever 4,85€ de subventions Anah et de générer 13€ de travaux TTC dans l'économie locale en 2017



Dynamique de l'opération

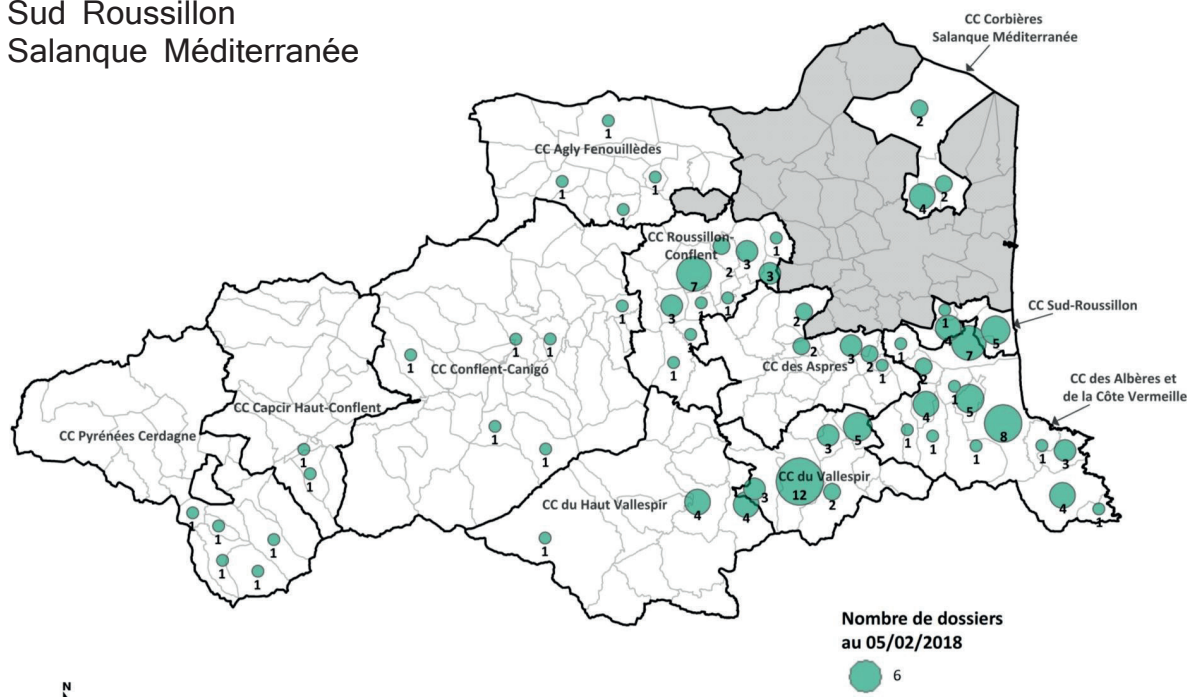
Localisation des contacts éligibles - nombre de logements réhabilités



Localisation des dossiers déposés

Une dynamique soutenue autour de l'agglomération de Perpignan

- > CC des Albères Côte Vermeilles - Illibéris
- > CC Roussillon Conflent
- > CC du Vallespir
- > CC Sud Roussillon
- > CC Salanque Méditerranée



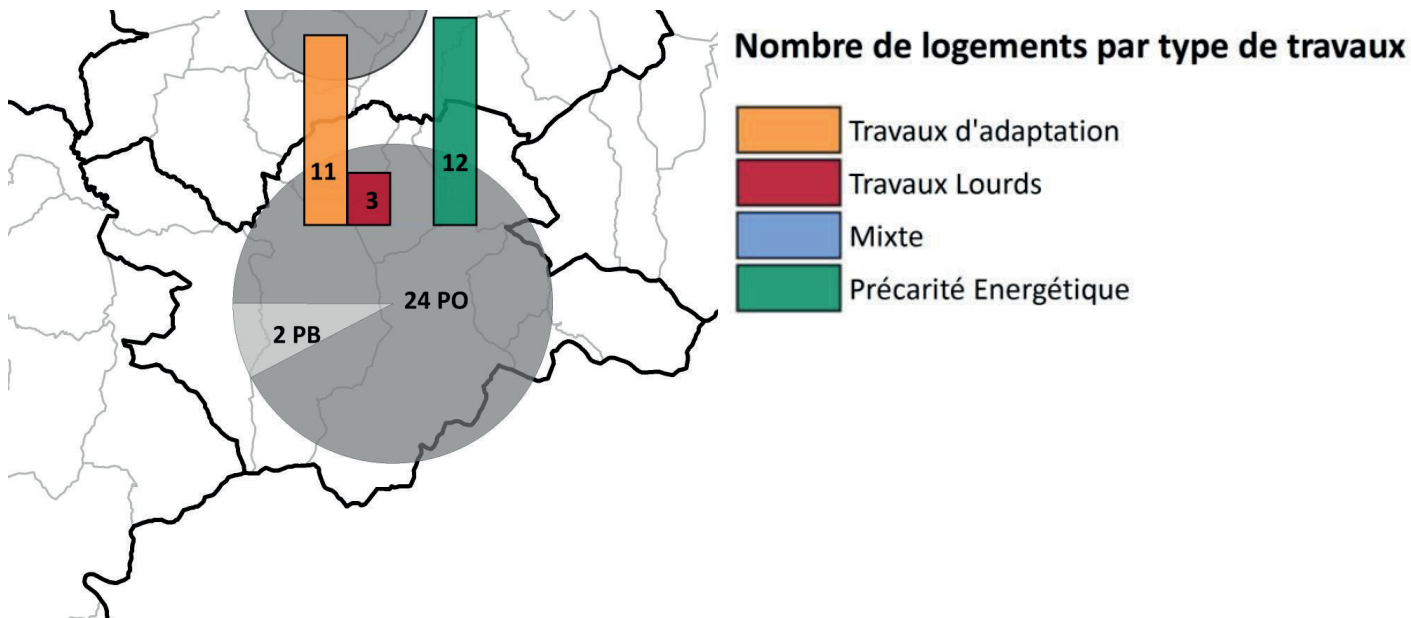
Zoom Communauté de Communes du Vallespir

491 110€ TTC de travaux engagés pour 26 logements réhabilités
Soit 15,5% des travaux engagés sur le département

> **307 584€** de subventions soit
Soit 19,3% des subventions engagées

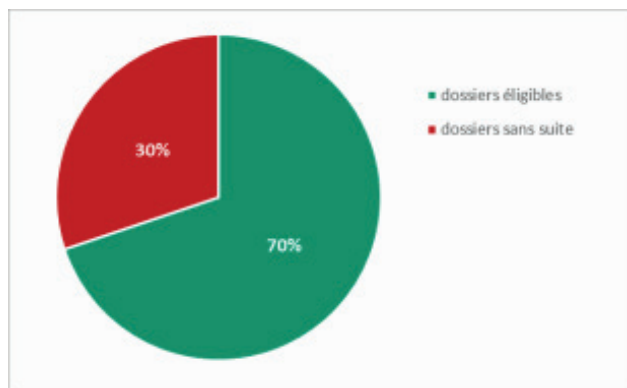
> **88 contacts dont 54 éligibles**

> **48% des personnes éligibles ont déposé un dossier de demande de subvention**



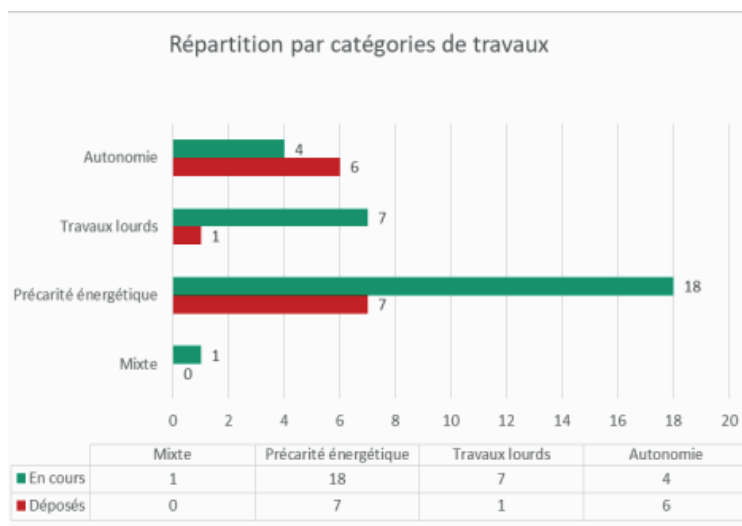
La « fiche minute » ci-après synthétise, au 10 octobre 2017, la répartition des dossiers traités par types de travaux et par communes

Eligibilité

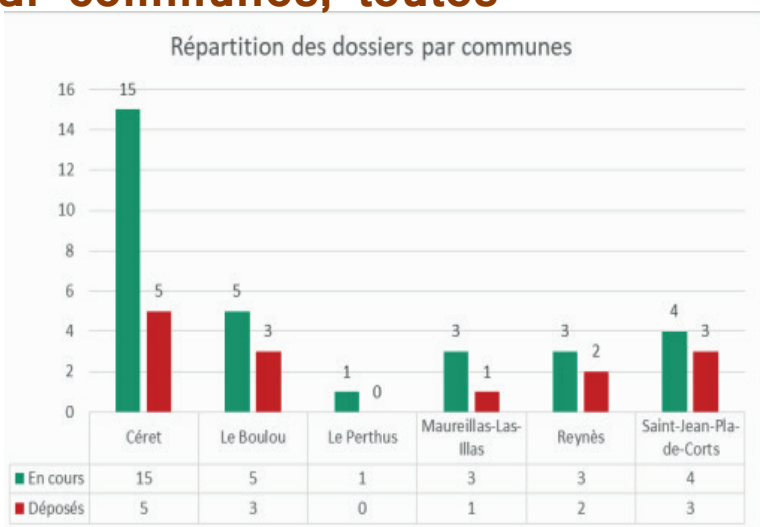


Depuis le mois de janvier 2017, sur 63 contacts, 44 dossiers éligibles soit 70%.

Répartition des demandes par catégorie de travaux



Répartition des dossiers par communes, toutes catégories confondues



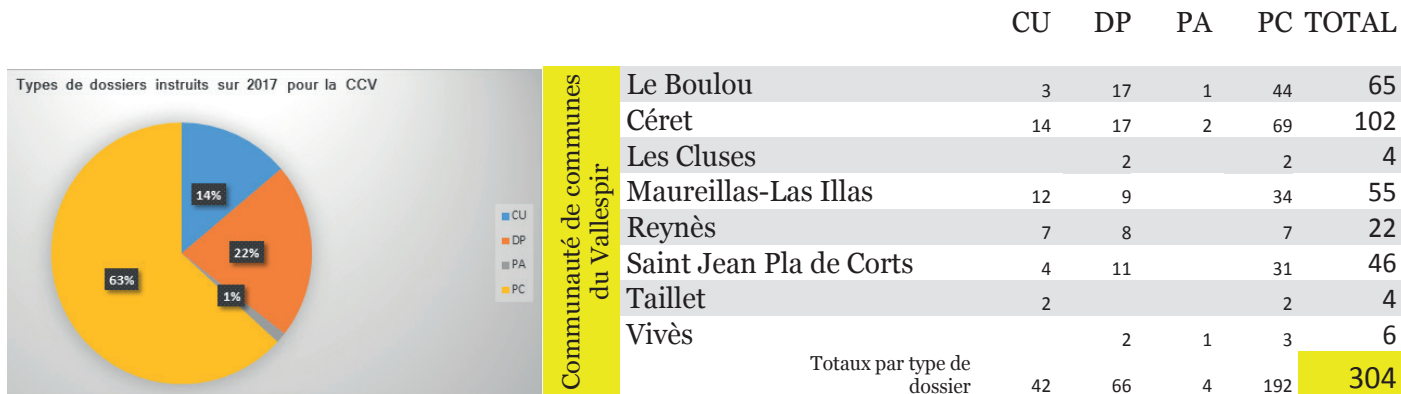
En complément de sa participation au PIG « Mieux se loger 66 », la Communauté de communes a également engagé le 31 mars 2017 une nouvelle opération d'aide à la mise en valeur des façades sur les centres anciens de ses communes. Seulement 2

dossiers ont été engagés sur ce programme en 2017, pour un montant de subvention de 1 753 €. Une action de communication a été lancée en 2018 afin de mieux faire connaître cette opération des administrés.

Urbanisme

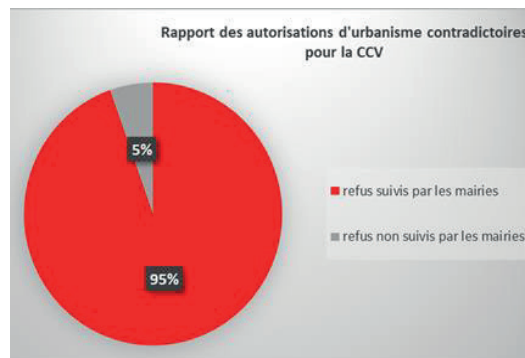
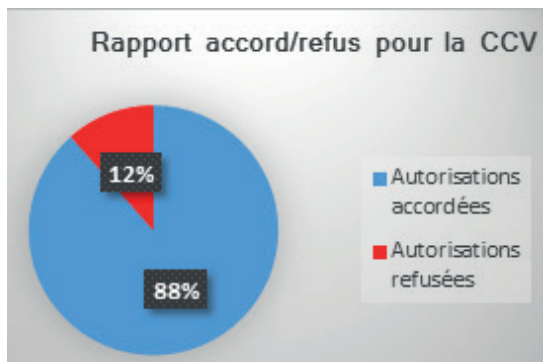
Le « service intercommunautaire urbanisme Vallespir et Haut Vallespir » créé en 2015 pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme a traité 380 dossiers au cours de l'année 2017.

Sur la CCV, les demandes d'autorisation sont au nombre de 304, dont 42 certificats d'urbanisme opérationnels, soit un niveau de charge sensiblement équivalent à 2016.



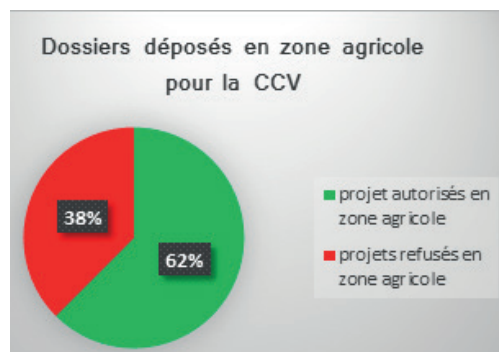
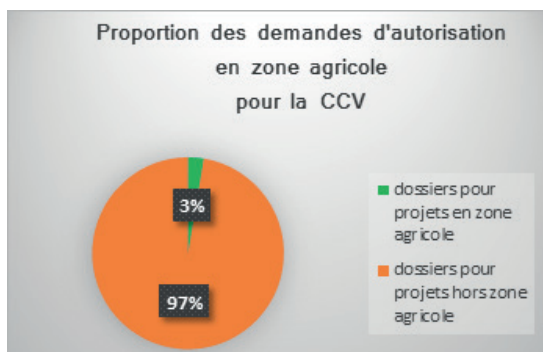
37 dossiers ont fait l'objet d'une proposition de refus de la part du service instructeur, soit 12% des dossiers traités :

Parmi ces propositions de refus, 2 n'ont pas été suivies par les mairies, soit 5% :



Sur les 304 dossiers traités, 8 concernaient des projets en zone agricole :

Parmi les dossiers situés en zone agricole, 3 ont été refusés, représentant 38% des dossiers en zone agricole :



Les dossiers traités ont autorisé la construction de 126 logements sur la Communauté de communes du Vallespir.

Le volume global d'activité du « service urbanisme intercommunautaire » se répartit à 80 % sur la Communauté de communes du Vallespir et 20 % par la CCHV.

ENFANCE JEUNESSE

La Jeunesse

La Communauté de Communes du Vallespir a pris la compétence enfance jeunesse à partir du 1er janvier 2017.

De ce fait, elle récupère les actions déjà menées sur certaines communes et les Contrat Enfance Jeunesse de la CAF liés à la politique enfance jeunesse.

Ces communes avaient mis en œuvre des actions pour développer l'offre de service qui était faite sur le territoire aux familles pour l'accueil des enfants, dans des structures d'Accueil Collectif de Mineurs.

Ces actions ont été reconduites et doivent être développées à tout le territoire de la Communauté de Communes du Vallespir.

Pour Maureillas l'offre de service concerne

Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires. Pour les enfants de 3 à 6 ans et les enfants de 6 à 11 ans. Gestion de l'extrascolaire en régie directe et les périscolaires sont en gestion municipale.

Pour Le Boulou l'offre de service concerne

L'accueil extrascolaire maternel pour les 3 à 6 ans (régie directe) et un accueil extrascolaire 6 à 17 ans (géré en association par la Maison des Jeunes de Le Boulou).

Pour Céret l'offre de service concerne

L'accueil de loisirs sans hébergement **périscolaire** : l'accueil des enfants se fait avant le temps de l'école, pendant la pause méridienne et de suite après l'école pour les enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires. (Gestion à la municipalité).

L'accueil de loisirs sans hébergement **extrascolaire associatif pour les 3 - 6 ans et les 6 -12 ans**. Cet accueil se fait sur les petites vacances, les grandes vacances et les mercredis.

L'accueil de loisirs sans hébergement **extrascolaire intercommunal ados pour les jeunes de 12 à 17 ans** avec une dérogation pour les **jeunes de 11ans**. . Cet accueil se fait sur les petites vacances, les grandes vacances, les mercredis et les samedis ponctuellement en fonction des activités proposées.

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, des **séjours** sont proposés aux jeunes ados sur les différentes périodes de vacances. Ces séjours sont ouverts à tous les jeunes du territoire.

La formation des jeunes aux métiers de l'animation.

Les jeunes du territoire ont la possibilité de passer le BAFA à condition d'avoir moins de 18 ans. Ce sont des jeunes qui sont passés par les ALSH de la CCV. C'est la possibilité pour eux de trouver un 1er emploi, mais c'est aussi pour la collectivité d'avoir des jeunes du territoire formés et qualifiés et qui connaissent les fonctionnements des ALSH du territoire.



Quelques chiffres

Les accueils périscolaires ont permis d'accueillir :

A Céret

- 601 enfants de 3 à 11ans
 - Cet accueil périscolaire correspond à 25227 Heures / Enfants / réalisées en maternelle
 - Cet accueil périscolaire correspond à 48471 Heures / Enfants / réalisées en élémentaire.
- Au premier semestre scolaire 2017, l'école se déroulait sur 4 jours et ½ par semaine. L'Accueil des enfants sur la pause méridienne était comptabilisé sur un temps de : Nouvelle Activité Périscolaire (NAP) Ce temps était différencié de l'accueil périscolaire normal. Sur cet accueil 446 enfants ont été accueillis.
- Dont 7724 Heures /Enfants /Réalisées en maternelle
 - Dont 14367 Heures / Enfants / Réalisées en élémentaire.

A Le Boulou

- 216 enfants ont été accueillis sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- Dont 2676 Heures /Enfants /Réalisées en maternelle
- Dont 8614 Heures /Enfants /Réalisées en élémentaire.

A Maureillas-Las-Illas

- 140 enfants ont été accueillis sur un temps périscolaire
- Dont 10539 Heures /Enfants /Réalisées en maternelle.
- Dont 18457 Heures /Enfants /Réalisées en élémentaire
- 125 enfants ont été accueillis sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- Dont 2046 Heures / Enfants/ Réalisées en maternelle.
- Dont 4002 Heures / Enfants / Réalisées en élémentaire

Les accueils extrascolaires ont permis d'accueillir :

A Céret

- 162 enfants différents sur l'année 2017 pour 12560 Heures / Enfants / réalisées

A Le Boulou

- Fonctionnement sur l'été en 2017. 41 enfants ont été accueillis pour 2950 Heures/Enfants/Réalisées

A Maureillas-Las-Illas

- 86 enfants différents ont été accueillis en maternelle et en élémentaire.
- Dont 7252 Heures /Enfants/Réalisées en maternelle.
- Dont 8320 Heures / Enfants /Réalisées en élémentaire.



Les séjours

Pour les séjours l'information est donnée à tous les jeunes du territoire

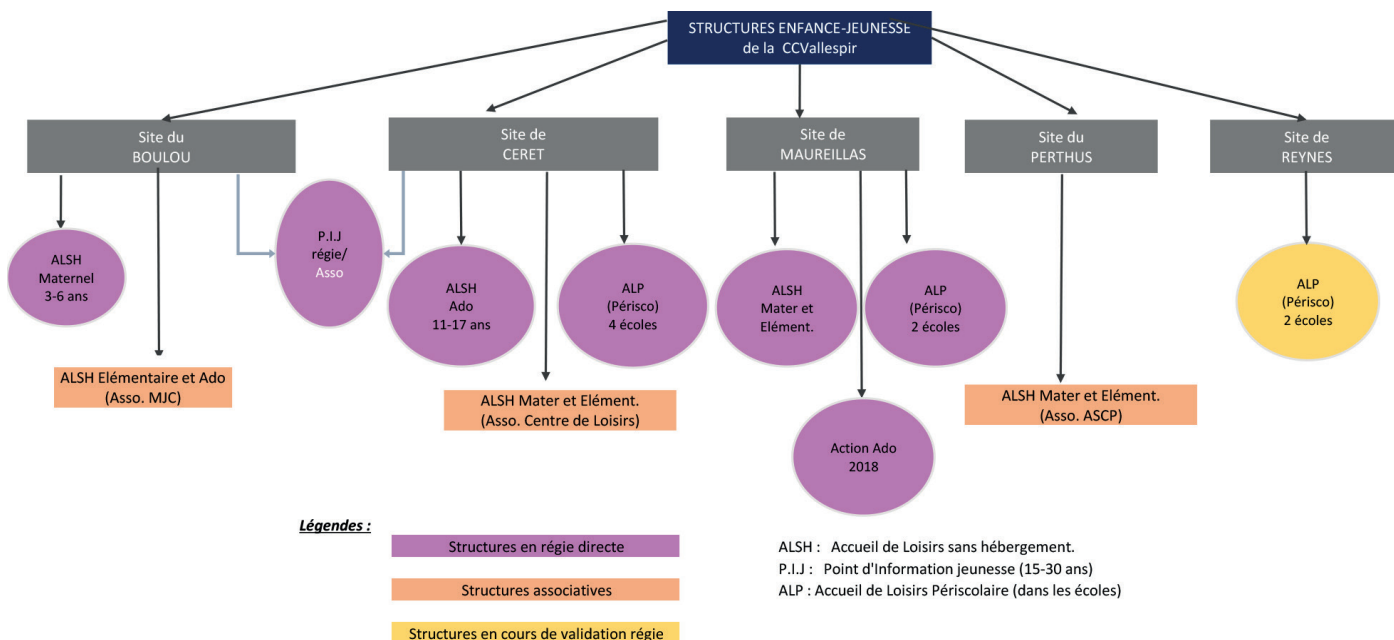
- 6 séjours ont été organisés sur l'année 2017 (Nuria, Canigou, Carcassonne, Multi Activité en Cerdagne...)
- 84 jeunes ont participé aux séjours pour 318 Journées / Enfants / Réalisées

La formation BAFA / BAFD

Depuis le 1er janvier la formation est ouverte aux jeunes de la Communauté de Communes du Vallespir.

- 7 stages ont été effectués sur l'année 2017.
- 3 jeunes de Céret ont passé le stage de base du BAFA dont 1 des jeunes a passé le stage de base et le stage approfondissement.
- 3 agents de Communauté de Communes du Vallespir, se sont formés aux fonctions de directeur ALSH en passant le BAFD. Ceci pour répondre à une réorganisation des services Intercommunaux d'accueil périscolaires et extrascolaires de mineurs.

Projets fin 2017 et 2018



Préparation de l'ouverture en Février 2018 l'ALSH maternel de Le Boulou qui ouvrira les mercredis et toutes les vacances scolaires, il accueillera 24 enfants (3-6 ans). Gestion en régie directe.

Demande de nouvelle labellisation pour le Point d'Information Jeunesse Intercommunal avec 2 antennes de Céret et le Boulou.

Elaboration d'un diagnostic enfance-jeunesse sur le Vallespir (mission d'un service civique).

Mise en place d'une banque de données concernant les bases de loisirs et sports du département, pour l'ensemble de nos structures du territoire (mission d'un service civique).

Mise en place d'outils de communication pour les structures enfance jeunesse en régie (mission service civique).



La Petite-Enfance : Les Crèches

Poste de Coordinatrice Petite Enfance

Poste à 17h30/semaine

Application de la politique petite enfance de la communauté des Communes du Vallespir

Mise en commun entre EAJE (MAUREILLAS et CERET)

Appel d'offre à la distribution des repas

L'appel d'offre pour la distribution des repas a été réalisé courant 2017, dès la rentrée de septembre les enfants des structures de Maureillas et de Céret ont pu bénéficier de repas communs. L'entreprise BARBOTEU RESTAURATION a été retenue par rapport aux critères financiers, qualitatifs et respectueux des besoins spécifiques des très jeunes enfants (pas de produit transformé, contrôle d'apport en sel, en sucre, en graisse, en colorant et en conservateur). Cette offre augmente la qualité de l'accueil des jeunes enfants, tout en concevant les mêmes tarifs établis par la CAF pour les familles.

Le personnel de la restauration est formé pour recevoir, préparer, servir et traiter les déchets dans les 2 établissements, une personne de remplacement a également été formée.

Sur tout le territoire

- Projets communs d'échanges entre l'EAJE de CERET et le RAM : travail commun sur l'art avec le musée de CERET et réalisation du spectacle de Noël avec la Médiathèque, et l'école de musique ;
- Rencontre des agents des équipes des EAJE et du RAM, mise en commun des pratiques professionnelles
- Animation d'une commission d'attribution des places dans les différents EAJE (optimiser la répartition entre les offres et les demandes d'accueil des jeunes enfants du territoire)
- Suivi des effectifs d'accueils des différents EAJE.

- Gestion des fermetures des structures en alternance sur les 2 mois d'été pour garantir une continuité d'accueil sur la Communauté des Communes tout en optimisant les effectifs.

- Commande de matériels éducatifs, jeux jouets, commandes communes des cadeaux de Noël (livres), commandes des couches mises en commun : réduction des frais de livraison et cohérence entre les EAJE

- Elaboration et mise en place des protocoles d'hygiène, Commandes des produits d'hygiène et d'entretien : réduction des frais de livraison et cohérence des protocoles (même protocole pour le personnel)

- Elaboration et Mise en place du règlement intérieur commun (cohérence pour les familles)

- Elaboration et mise en place des dossiers d'inscription et des fiches de préinscription communs (cohérence pour les familles)

- Echanges de jeux, jouets, livres, CD et matériel de puériculture (optimisation des moyens)

Déménagement dans les nouveaux locaux de la crèche de CERET

- Accueil supplémentaire des familles avec leurs enfants durant 3 semaines tous les jours de 16h30 à 18h afin de se familiariser aux nouveaux locaux.

- Fermeture une semaine aux familles durant les vacances scolaires de février : possibilité d'être accueilli à la crèche de Maureillas (3 enfants)

- Déménagement/emménagement : cartons, installation du mobilier, du linge, étiquetage, grands nettoyages, faits par l'équipe de la structure.

- Réflexions sur la nouvelle organisation, nouvelle mise en place, nouveaux interdits nouvelles contraintes...Aménagement de l'espace avec proposition des besoins en matériel pour la cuisine, matériels éducatifs (toboggans...), puériculture (tables, chaises, lits...)

Création du RAM

- Accueil de la nouvelle responsable du RAM
- Présentation, des services et de l'environnement de travail
- Aménagement de l'espace RAM dans les nouveaux locaux

Suivi des équipes

- Suivi des différents projets éducatifs
- Calcul des taux d'encadrement

Compte-rendu aux élus

- Informations et compte-rendu sur les Effectifs des enfants, taux de remplissage, liste d'attente, des structures du territoire
 - Participations aux évènements ; goûter de NOEL, fête du printemps...
 - Soumission des dates de fermetures des structures

2017	EAJE de CERET	EAJE de MAUREILLAS LAS ILLAS	EAJE de LE BOULOU
TAUX d'OCCUPATION REEL	71%	72%	73%

Répartition des sections	30% de BEBES 70% de GRANDS	30% de BEBES 70% de GRANDS	40% de BEBES 60% de GRANDS

NOMBRE D'enfants accueillis	60	55	55

FAMILLES			
Marié, Pacsé, Vie maritale	80%	82%	
Séparé Divorcé	5%	9%	
Célibataire	15%	9%	

LIEU DE RESIDENCE			
CERET	80%	24%	13%
MAUREILLAS	4%	53%	4%
LE BOULOU		2%	60%
SAINT JEAN	4%	3%	4%
LE PERTHUS		6%	
REYNES	10%	6%	
LES CLUSES		2%	
PASSA			4%
BANYULS DELS ASPRES			2%
PERPIGNAN		2%	
MONTESQUIEU			4%
SAINT GENIS DES FONTAINES			4%
SAINT JEAN LASSEILLE			3%
TERRAS	2%		
VILLEMOLAQUE		2%	2%

La Petite-Enfance : Relais d'Assistants Maternels

Le RAM intercommunal demeurant à Céret dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance est itinérant sur 5 communes du Vallespir qui ont mis à disposition des locaux adaptés pour l'accueil du public.

Depuis son ouverture en mars 2017, le Relais développe ses missions en relation avec le Service Petite Enfance de la CCV dont il dépend, en direction d'un public composé des familles (153), des professionnels de l'accueil individuel (74) et des jeunes enfants (177), sans distinction socio-culturelle et religieuse, résidents du Vallespir.

Les axes éducatifs pour l'éveil sensori moteur et cognitif du jeune enfant, portant sur l'intérêt de la lecture (en partenariat avec les médiathèques municipales et départementale) et la découverte du patrimoine naturel et culturel local, se sont déployés en continu sur l'année dans une approche transversale de soutien à la parentalité.

Le RAM est labellisé par le réseau d'écoute et d'appui des parents et de la parentalité (REAPP) de la Caf66 : une subvention supplémentaire lui a été accordée pour mener à bien ses missions qui se décomposent en 2 temps distincts:

- **la mission d'animation des activités collectives** pour les échanges entre les familles et les professionnels se déroule tous les matins en alternance sur les communes, menée par l'animatrice du RAM en coopération avec les assistantes maternelles : ateliers pédagogiques basés sur le jeu libre, spectacles, sorties en ballades poussettes, grands jeux extérieurs, visites au musée partenariats annuels avec le musée d'art moderne et le musée des instruments de Céret), rencontres intergénérationnelles, lectures dans la nature.

- **la mission d'information**, assurée par l'édition d'un calendrier trimestriel des actions intercommunales relayé par les EAJE ; la communication des listes d'assistants maternels sur le site des communes relayée par la MSP de Céret ; le traitement des demandes des familles en ligne ; la documentation spécifique et réglementaire à disposition du public (existence d'un règlement intérieur et d'un projet pédagogique comme référence), revues spécialisées ; les réunions avec la Caf, la PMI et l'IRTS de Perpignan ; les rendez vous individuels, tout cela se déroule l'après midi.

- **la mission de professionnalisation** repose désormais sur l'organisation locale, le samedi, de modules (2) pour favoriser les départs des assistants maternels en formation continue (12), les réunions en soirées thématiques (6), les rencontres inter structures de la CCV pour les échanges entre professionnels (9), la mixité lors des regroupements (159) entre parents et professionnels. Effort qui se poursuit en 2018

- **la mission de prévention** s'appuie sur le partenariat amorcé en 2017 avec la Caf, le CAMSP, la MSP de Céret pour le suivi des agréments et des familles, avec les écoles maternelles pour les visites préscolaires, avec les ALSH et PIJ pour les actions communes intergénérationnelles (1), transitions nécessaires dans le parcours éducatif de l'enfant et sa famille, est à renforcer en 2018.

Ces missions s'accompagnent d'une constante médiation entre les familles, parents employeurs-assistants maternels, sur les contrats de travail et les conditions de l'accueil mais aussi de positionnement et de vision du métier entre les professionnels de la Petite Enfance.

<i>Assistants maternels agréés indépendants (Amai)</i>	
Nombre de nouveaux agréments accordés dans l'année	10
Nombre d'Amai en activité	73
- dont celles susceptibles d'accueillir des enfants porteurs de handicap	41
- dont celles susceptibles de proposer un accueil pour des besoins spécifiques (horaires étendus, WE...)	32
- dont celles susceptibles de proposer un accueil périscolaire	49
Nombre de places offertes par les AMAI	236
Nombre de places disponibles	87
Nombre de candidats à l'agrément	20
<i>Maisons d'assistants maternels (Mam) et employés de maison</i>	
Nombre de maisons d'assistants maternels (Mam) du territoire	3
Nombre d'assistants maternels agréés exerçant en Mam	7
Nombre de places offertes en Mam	28
Nombre d'employés de maison	
<i>Offre de services</i>	
Nombre d'animateurs en équivalent temps plein (ETP) sur l'année	1
Nombre d'heures de travail effectif des animateurs sur l'année	607
Nombre d'heures hebdomadaires prévues pour l'accueil individuel	17
Nombre d'heures hebdomadaires prévues pour l'accueil collectif	20
<i>Types d'usagers (comptés une seule fois)</i>	
Nombre de familles	157
Nombre d'assistants maternels	50
Nombre d'employés de maison	0
Nombre de candidats aux métiers de la petite enfance	20



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

A. Chiffres clés & principaux indicateurs

1. Répartition de la population
2. Evolution des Tonnages - Ordures Ménagères et Tri
3. Tout-venant et carton
4. Verre
5. Répartition des déchets ménagers et assimilés
6. Kilométriques parcourus
7. Etat des dépenses : réparations
8. Etat des dépenses : carburant
9. Collecte des Encombrants

B. Indicateurs Financier

- Service régie - Dotation et maintenances des conteneurs
- Contrat de gestion des déchèteries + plateforme de déchets verts
- Recyclerie : marché de collecte des encombrants
- Contrat de gestion de collecte et lavage des colonnes
- Bilan des soutiens financiers
- Bilan du service O.M et Déchèterie

C. Actions Développement Durable

- a. Répartition des Composteurs sur le territoire
- b. Distribution de Compost
- c. Colonne à Textile
- d. Nettoyage des conteneurs et des colonnes
- e. Localisation des colonnes ent. et Semi.ent
- f. Evolution des Tonnages de la Recyclerie
- g. Rapport d'activité des déchèteries Céret/Le Boulou
- h. Rapport d'activité de la collecte des PAV

D. Temps forts 2017 et Perspectives 2018

2017 : Chiffres clés & principaux indicateurs

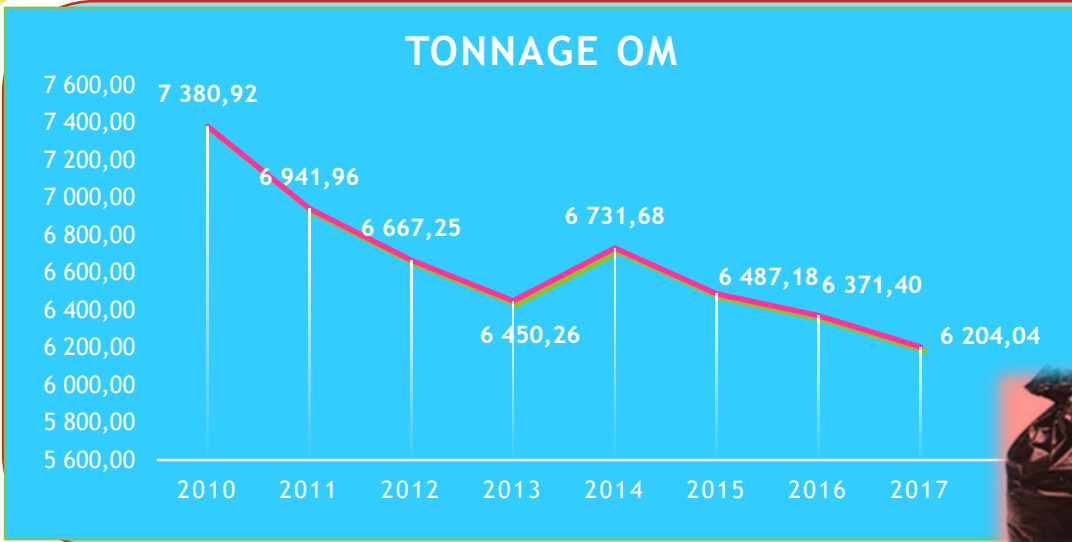
Répartition du pourcentage de la population par rapport au mode de collecte

% de population concerné par le

Population	Communes	Point Apport Volontaire (P.A.V)	Bacs De Regroupement	Porte A Porte (P.A.P)
83	L'Albère	83		
1381	Reynes	1 308	73	
2644	Maureillas	2 100	544	
2190	St Jean	2 000	190	
591	Le Perthus	150	250	191
262	Les Cluses	0	50	212
179	Vives	179		
116	Taillet		116	
7938	Céret	2 048	200	5 690
5630	Le Boulou	1 374	250	4 006
	Total :	9 242	1 673	10 099
21 014			21 014	
	P.A.V =	43,98%	7,96%	48,06%
	P.A.P =		56.02%	

2017 : Chiffres clés & principaux indicateurs

TONNAGE O.M



moins **2,70%** par rapport à 2016

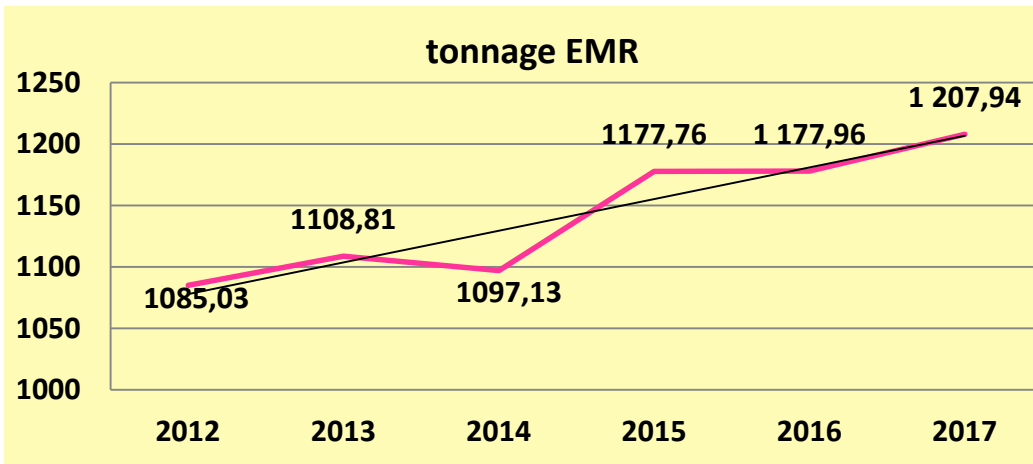
Soit en 2017 = **296.96 kg**/hab/an
En 2016 = 315.99 kg /hab/an

Référence Départementale : **360.97 kg**/hab/an.



6 204.04 T d'Ordures ménagères Résiduelles(OMR) ont été collectées, soit une baisse de 167.36T par rapport à l'année précédente. Cela représente environ **297.kg/hab/an.** contre 316 kg/hab/an. en 2016, soit 19kg de moins par habitant. Pour comparaison, la production moyenne Départementale est de 360.97kg/hab./an.

TONNAGE E.M.R



Plus **2.48 %** par rapport à 2016

Soit en 2017 = 57,82 kg /hab/an
En 2016 = 56.38 kg/hab/an

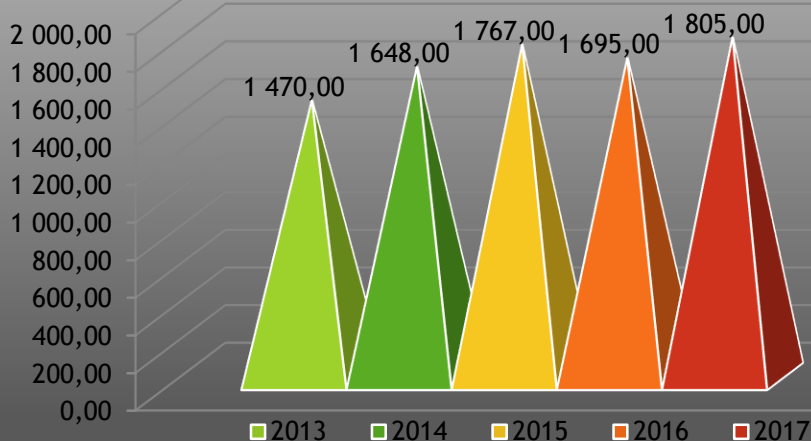
Référence Départementale : 64.19 kg/hab/an.

En 2017, 1 207.94 T d'EMR ont été collectées sur l'ensemble des communes (58 KG/hab.),²soit une hausse de 2,48 % par rapport à l'année précédente.

2017 : Chiffres clés & principaux indicateurs

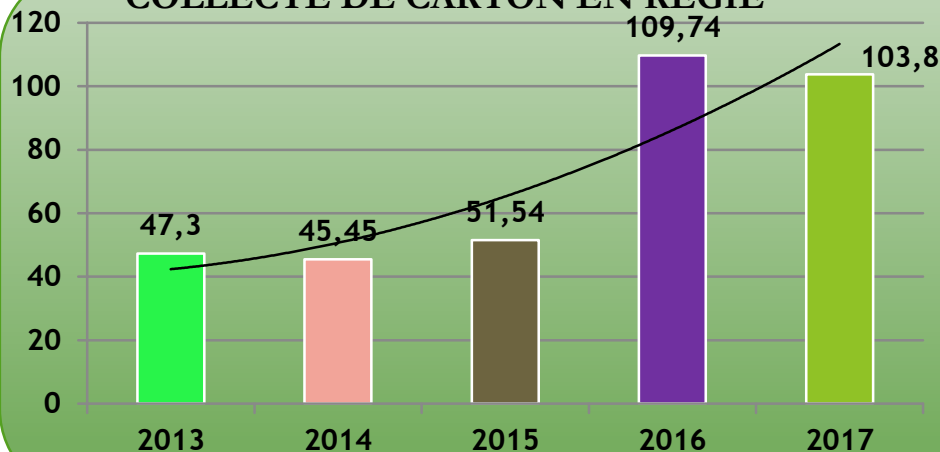
3. Tout Venant et Carton

PLUS 6.09 % par rapport à 2016



DIB en Tonnes	2013	2014	2015	2016	2017
	1470 T	1 648 T	1767 T	1 695 T	1 805 T
Coût / T	92 €	93 €	95 €	95 €	95 €
Coût annuel	135 240	153 264	167 965	161 025€	171 475€

COLLECTE DE CARTON EN REGIE

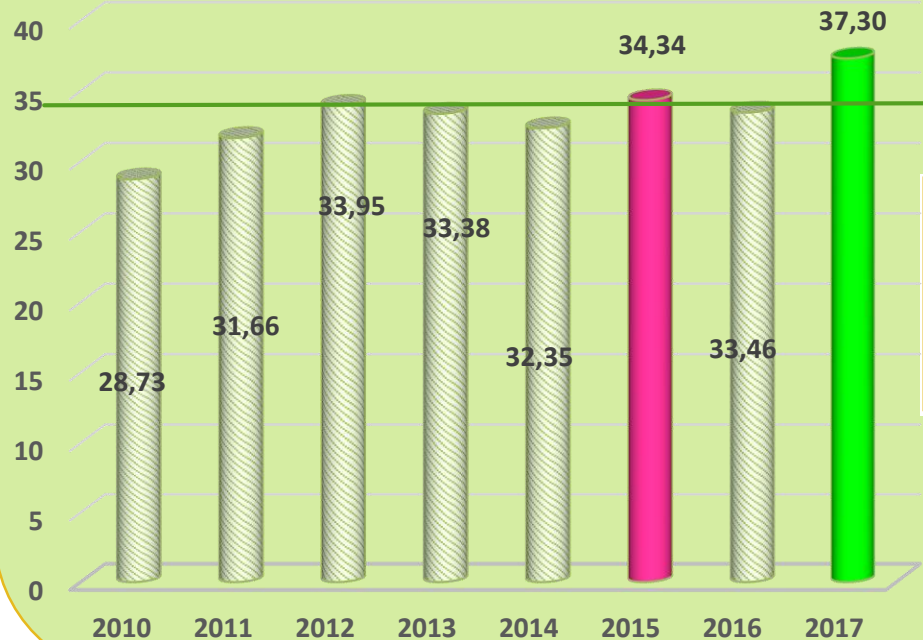


Carton	2013	2014	2015	2016	2017
	47.30 T	45.45	51.54	110 T	103,8
	1.12T/collecte	0.95 T	1.10T	2.10T	1,96 T

Moins 5,72 % par rapport à 2016

Note : une légère baisse du Tonnage qui s'explique par une meilleure organisation de la tournée (suppression de certains Gros Producteurs proche des déchèteries).

TONNAGE VERRE KG/HAB/AN



Soit en 2017 : 37.30 kg/hab/an.

En 2016 : 33.46 kg/hab/an.

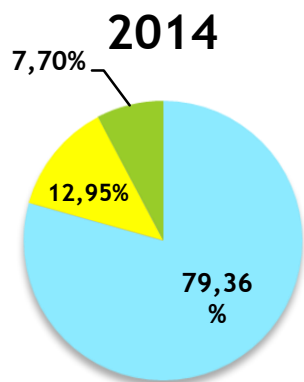
Verr e en Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		535	589	640	635	652	707	689

+ 11 % 😊

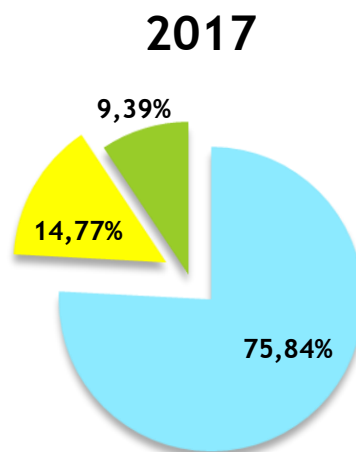
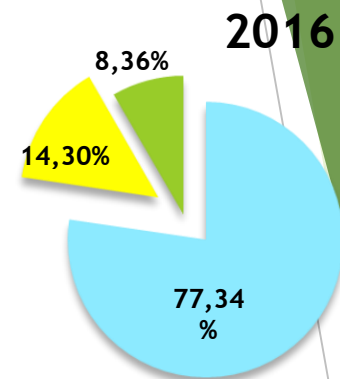
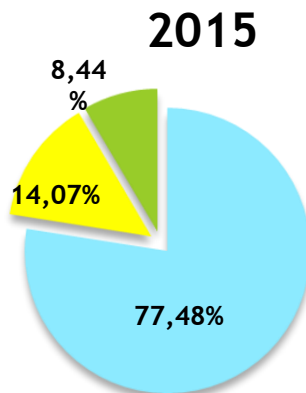
— Référence Départementale est de 35.09 kg/hab./an



Répartition des déchets Ménagers et assimilés



■ OM ■ EMR/JRM ■ Verre



2017 : Chiffres clés & principaux indicateurs

6

1km

Kilométrages Parcourus

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	KMS compteurs
BOM lavage colonnes	14 000	14 824	15 436	15 755	15 228	8 217 BOM Lavage	13 361	213 554
OM-1 (R.S)	8 790	9 218	10 340	11 758	21 772 (R.S)	19 554 + 858 nouvelle BOM	21 172	22 030
OM-2	8 851	10 049	11 389	12 038	12 773	13 600	14 788	88 366
TRI	8 509	10 641	11 945	13 514	12 347	12 974	12 539	142 249
OM 3	10 038	11 687	11 190	11 181	10 835	12 887	9 770	79 084
OM -Tampon	5 394	8 223	9 901	11 142	4 940	6 337	4 629	142 333
OM -renfort				9 582	9 937	18 391	6 991	132 501
Micro-benne	8 339	6 441	6 480	10 916	13 680	9 638	6 704	134 196
Total KMS annuel	63 921	71 083	76 681	95 886	101 512	101 598	89 954	

89 954 Kms ont été parcourus en 2017. Cette baisse est due essentiellement à la généralisation du C0,5



Etat des dépenses : Réparations

BOM	Année Immat.	2014	2015	2016	2017
BOM-Lavage col. (9262 SZ 66)	27/09/2002	13 340.76	8 869.97	5 222.22	16 442,23
OM-R.S (9106 TA 66)	17/12/2002	18 100.26	7 241.77	4 491.82	12 971,76
OM(AV 245 BH)	25/05/2010	6 717.37	14 424.22	12 156.81	15 933,19
Tri (AS 286 QR)	30/07/2003	11 813.99	20 409.88	9 594.45	13 591,5
OM (BD 643 QL)	24/11/2010	13 779.50	9 601.01	11 522.39	19 528,5
Véhicule tampon (CR 106 FJ)	06/08/1999	10 803.15	3 347.97	7 793.83	1 579,96
OM (9101 TJ 66)	08/11/2004	5 406.80	17 456.71	8 027.55	4 039,99
Véhicule tampon (7951 RY 66)	15/05/1996	6 266.56	2 546.91	1 361.29	2 321,12
Micro-benne (3999 TK 66)	14/12/2004	11 782.96	5 943.30	3 977.10	11 118,53
Divers (Pneus, Taxe etc....)		18 000.55	19 579.00	6 155.38	6 116,85
Total :		126 175.19 €/ttc	110 015.39 €/ttc	70 302.84 €/ttc	106 187,82 €/ttc

↪ A venir en 2018, une nouvelle BOM Hybride en remplacement de la benne TRI.



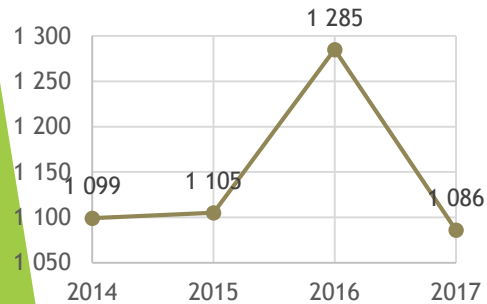
Etat des dépenses : Carburant

	2014		2015		2016		2017	
Fournisseur	Quantités en Litres	Prix TTC	Quantités en Litres	Prix TTC	Quantités en Litres	Prix TTC	Quantités en Litres	Prix TTC
IDS Le Boulou	8 651.92	11 399.22	9 037.00	10 529.98	10 986	12 685 Prix Moyen : 0.96€	22 327,54	28 459,02 Prix Moyen : 1,05€
Intermarché Céret	38 372.93	53 496.34	39 410.76	51 183.47	45 935	50 438 Prix Moyen : 0.91€	29 508,30	35 605,26 Prix Moyen : 1,03€
Total	56 267.85 L	76 542.88 €	51 818.48 L	65 618.97 €	56 921 L	63 123 €	51 836 L	64 064,28 €

	total inscrits 2015	total inscrits 2016	Total inscrits 2017	Ni	nbrs camions	poids en Tonnes	volume m3
CERET	164	187	152	0	29	9,87	225,1
LE BOULOU	173	154	139	1	29	12,9	238,6
MAUREILLAS/LAS ILLAS	126	131	118	0	28	16,47	229,5
ST JEAN PLA DE CORTS	144	119	138	1	34	14,08	179,5
REYNES	36	28	39	0	12	6,46	54,6
TAILLET	2	6	6	0	2	0,7	11,5
L'ALBÈRE	2	0	0	0	0	0	0
LES CLUSES	51	37	39	0	13	4,47	44,5
LE PERTHUS	48	104	71	0	13	5,6	102,5
TOTAL	747	766	702	2	160	70,55	1 086

- Collecte des Encombrants

volume m3

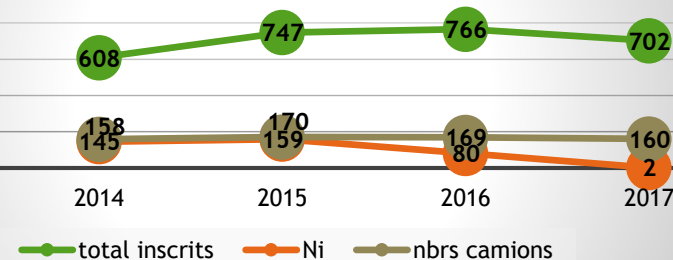


Stabilisation des inscrits avec un poids et un volume revenu aux années précédentes.

poids en Tonnes



Collecte des encombrants







Dotation de conteneurs : Gestion et Maintenance

Etat des bacs en service 2017	Nombre : 12 681		Volume : 3 600 m ³
	OM	TRI	
Mouvements (nouvelle dotation,...)	264	738	
Remplacements (vol/cassé/brulé)	177	37	
Réparations (axe de roue/couvercle...)	30		

↻ Coût de la Régie

↻ Acquisition de conteneurs : 86 889,00 €/TTC

↻ Hébergement et maintenance logiciel SEROM : 3 412,39 €/TTC

↻ **Montant total : 90 301,39 €TTC**



Contrat de gestion : des déchèteries et de la plateforme de déchets verts

Contrat	Coût de gestion des Déchèteries de Céret / le Boulou	Recettes ferrailles / Cartons	Coût de la Plateforme Déchets Verts	Participation au financement - CCHV	Coût Annuel
2015	643 041,67 €	20 934 €	40 107,33 €	18 000	608 118,00 €
2016	627 631 € ht	32 120 €	79 368 € ht	22 812,44 €	652 067,56 €ht
2017	666 641,78 € ht	23 036,00 €	72 045,06 € ht	23 334,00	692 316,84 €ht

↳ contrat initial de 18 mois / avec la possibilité de reconduction de 6 fois 6 mois.

↳ début du contrat juillet 2015 / fin du contrat le 31 décembre 2019



Marché d'insertion Sociale et professionnelle dans le cadre d'une activité économique de collecte des encombrants en Vallespir

Le contrat d'une durée de 31 mois est arrivé à son terme le 31 décembre 2017.

Le montant du contrat pour l'année 2017 est de : 24.024 €. Soit un montant total de **59 924** Euros (pour 3 ans). Cette ressource financière est fiable et importante, elle permet de sécuriser les emplois et les postes permanent.

Après avoir lancé une nouvelle consultation, la Recyclerie du Vallespir a obtenu le marché pour un montant total de 64 069 € et pour une période de trois ans (1^{er} janvier 2018 jusqu'à fin 2020).



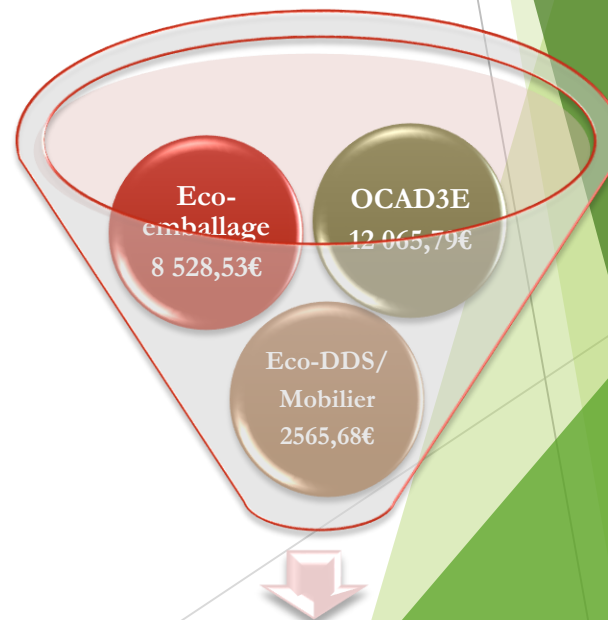
Contrat de gestion de la collecte et lavage des colonnes

Contrat	Coût collecte TTC	Prix Unitaire /T	Coût lavage TTC	Prix Unitaire /colonne	Coût Annuel
2015	139 000 (1 685T)	74,83€/ht/T	25 018€ (231 colonnes)	98,46€/U	164 018 €TTC
2016	165 000€ (2 005T)	74,83€/ht/T	20 685€ (191 colonnes)	98,46€/U	185 685 € TTC
2017	192 546,29€ (2349T)	73,85€/ht/T	36 824€ (340 colonnes)	96,26€/U	229 031 € TTC

fin de l'ancien contrat le 31 août 2017, démarrage du nouveau contrat le 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2022

BILAN SOUTIEN FINANCIER

SYDETOM 66		2017
OCAD3E	Eco emballage/ bilan performance	Eco-DDS/ Eco-mobilier
3813,39		Eco-DDS : 676,76
3826,68	ADT : 5 000	Eco-Mobilier : 1 889,68
4425,72	Perf. : 1512,23	
	Détournement : 1 008,15	
	refus de tri : 1 008,15	
12 065,79	8 528,53	2 565,68



2017 = 23 836,76 Euros

2016 = 35 324,16 €

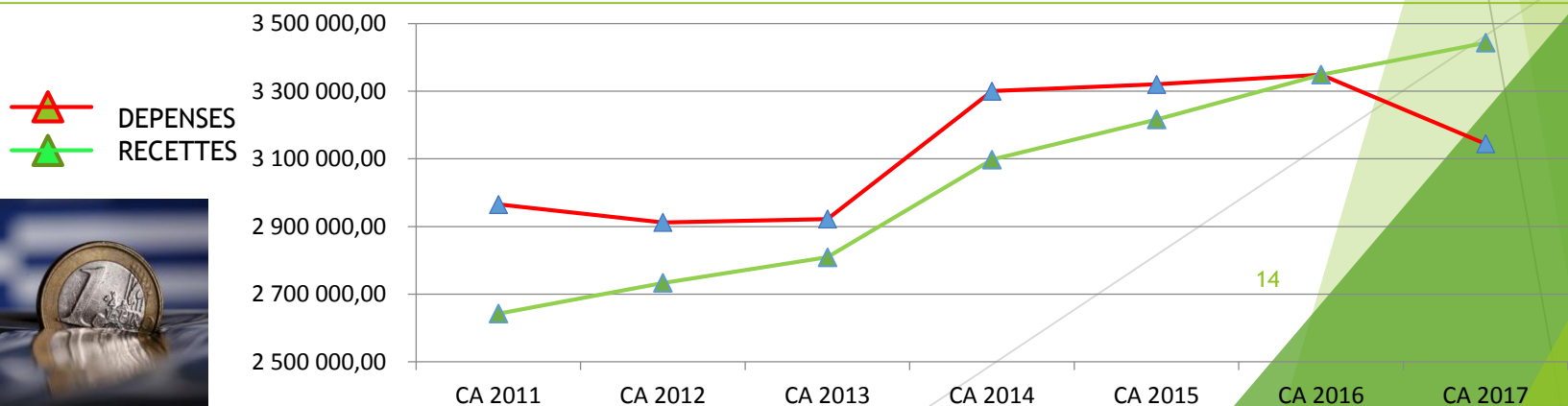


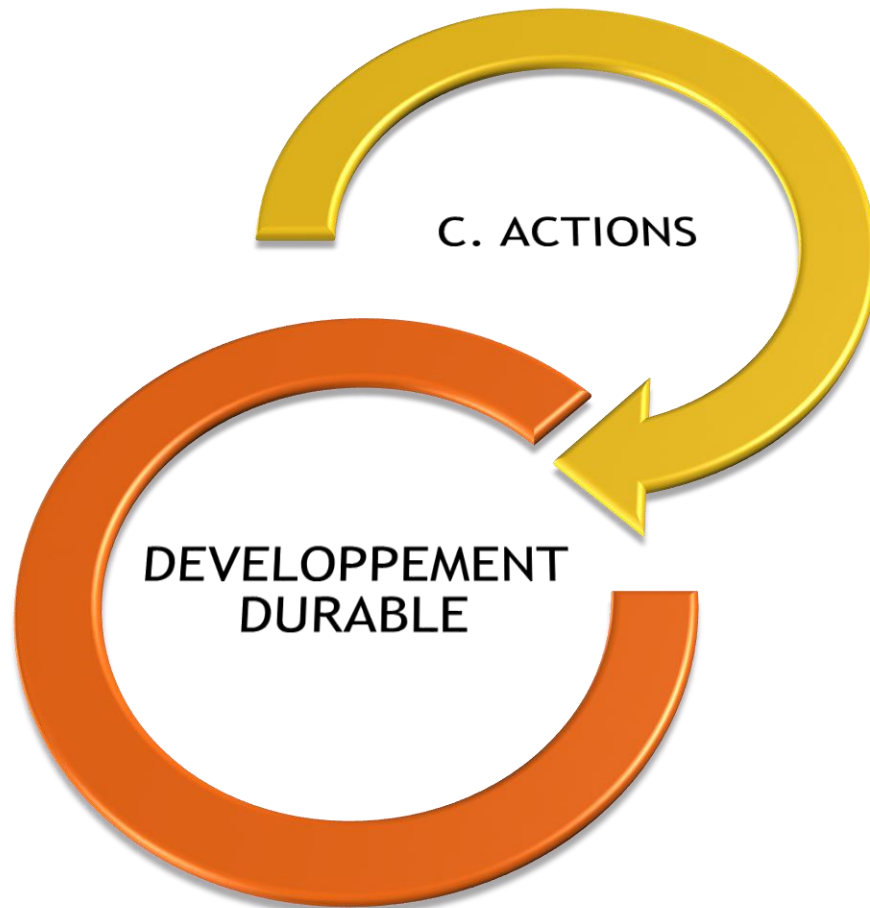
Baisse des soutiens de 32 %

FONCTIONNEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Charges à caractère général	524 714,63	610 010,77	661 147,78	1 503 724,05	1 400 576,73	1 479 470,32	1 353 961,92
Charges de personnel	645 102,71	630 139,98	696 789,62	810 166,79	843 138,67	820 810,88	765 857,95
Contributions (sydetom)	1 776 623,14	1 652 034,30	1 564 444,32	986 238,83	1 076 381,65	1 043 029,88	1 019 411,81
autres charges						4 933,74	5 520,28
Charges exceptionnelles			-	-	-	-	
Emprunts	18 949,79	19 935,18	-	-	-	-	
TOTAL DEPENSES	2 965 390,27	2 912 120,23	2 922 381,72	3 300 129,67	3 320 097,05	3 348 244,82	3 144 751,96

Remboursement sur rémunération du personnel	37 803,96	23 926,34	14 273,49	101 795,76	125 812,88	120 042,23	51 119,11
Vente de composteurs	2 990,00	1 850,00	2 470,00	985,00	1 130,00	1 015,00	1 025
remboursement autres redevables	9 188,09	6 813,60	2 243,00	7 787,41	21 417,47	41 503,44	26 271
Redevance enlèvement OM + déchèterie				78 591,74	76 082,61	71 278,59	215 161,74
Produits divers de gestion courante		9 344,53		36,72	28,92	14 368,29	50 703,62
Produits exceptionnels		720,00		9 875,70	49 147,15	49 575,14	8 304,16
TEOM	2 592 619,00	2 690 865,00	2 790 198,00	2 898 558,00	2 942 474,00	3 051 051,00	3 090 616,00
TOTAL RECETTES	2 642 601,05	2 733 519,47	2 809 184,49	3 097 630,33	3 216 093,03	3 348 833,69	3 443 200,63
RESULTAT	- 322 789,22	- 178 600,76	- 113 197,23	- 202 499,34	- 104 004,02	588,87	298 448,67

RESULTATS HORS AMORTISSEMENTS : environ 247 542 €uros annuels



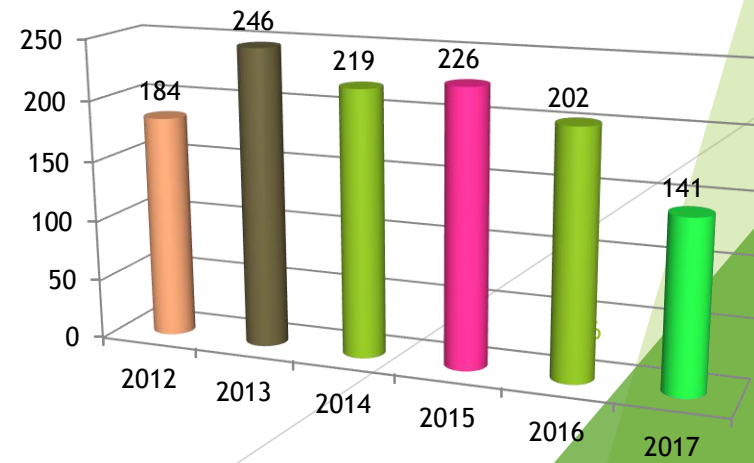


Composteurs

COMMUNES	2010/2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	total général
CÉRET	215	88	107	118	119	93	75	815
LE BOULOU	101	41	47	37	30	27	21	304
MAUREILLAS	37	18	50	25	23	30	14	197
REYNES	22	12	14	11	13	21	14	107
ST JEAN PLA DE CORTS	59	22	21	23	22	27	14	188
TAILLET	10		3	1	2	2	1	19
VIVES		3	4		3	1	1	12
LE PERTHUS				1	8	1	0	10
LES CLUSES				2	5	0	1	8
L'ALBÈRE				1	1	0	0	2
TOTAL	444	184	246	219	226	202	141	1 662



composteurs



Compost

- ▶ **Deux opérations ont été réalisées sur la CCV pour l'année 2017.**

Le 8 avril et le 21 octobre sur le terrain à côté de la déchèterie de Céret.

- ▶ **Plus de 40 tonnes de compost ont été distribuées**

- ▶ 21 composteurs vendus en avril et 13 en octobre.

- ▶ Ces opérations font partie de la semaine Nationale de compostage où plusieurs actions ont été menées sur le territoire.





Colonnes à Textile

Emplacement des colonnes

Le Boulou	Parking de la médiathèque (face à l'Hôtel de ville)
	Rond-Point de la Rourède
	Lotissement "Claire Fontaine" sur l'ancienne RD 618
	Kiabi
	Déchetterie
Céret	Parking des Tins
	Place Guitard
	Vignes Planes
	Déchetterie
Cluses (Les)	Secours Populaire
	Angle Avenue Virginie/Avenue du Vallespir
Maureillas-Las Illas	Route du Boulou
	Avenue Joan Cayrol
Perthus (Le)	Parking P3 - à côté des PAV
Reynès	Pont de Reynès - à côté de la Pharmacie
Saint-Jean-Pla-de-Corts	Place des Aires (derrière la Poste)
	Route de Vives RD 13 (lotissement Saint Sébastien)



COMMUNE	CERET	LE BOULOU	MAUREILLAS/LAS ILLAS	SAINT JEAN PLA DE CORTS	LE PERTHUS	LES CLUSES	REYNES	TOTAL
Nbrs de points de collecte	5	5	2	2	1	1	1	
2012	7,91	7,91	3,16	3,16	1,58	1,58	1,58	25,31
2013	20,45	20,45	8,18	8,18	4,09	4,09	4,09	65,44
2014	23,44	23,44	9,38	9,38	4,69	4,69	4,69	75
2015	23,38	23,38	9,35	9,35	4,68	4,68	4,68	74,8
2016	34,85	22,82	6,99	7,08	1,95	1,65	2,70	78,04
2017	53,01	29,42	7,08	6,81	1,59	2,16	3,70	103,77

Nettoyage des Conteneurs et des Colonnes

Conteneurs :

Un service de nettoyage des conteneurs collectifs et des colonnes est assuré par un agent pour couvrir l'intégralité du territoire de la communauté.

Le nettoyage s'effectue avec une nouvelle B.O.M aménagée en unité de lavage avec production d'eau chaude.

Fréquence de lavage :

- PAV centre ville, tous les deux jours
- PAV extérieur, une fois par semaine
- BDR une fois toutes les trois semaines

Prestation de lavage des colonnes enterrées et semi-enterrées :

En 2017, 340 colonnes enterrées et semi-enterrées ont été nettoyées, 2 fois plus qu'en 2016.

La prestation de lavage des colonnes est effectuée 6 fois/an par le Prestataire (VEOLIA). Elle comprend le nettoyage, la désinfection avec aspiration des jus en fond de cuve pour l'ensemble de la cuve déchets et du cuvelage béton.

- ✦ Les centres villes = 6 fois/an
- ✦ Les écarts et lotissements = 2 fois/an

Période privilégiée : saison estivale (Mai, juin, juillet, août et septembre) et une fois en décembre.

Coût de la prestation annuelle : 36 824,04 €/ttc

lavage des colonnes 2016	
nombres de colonnes	191
prix Unitaire	98,46
coût Total HT	18805,86
tva 10%	1880,586
	20686,446

lavage des colonnes 2017	
nombres de colonnes	340
prix Unitaire	98,46
coût Total HT	33476,4
TVA 10%	3 347,64
Coût Total TTC	36 824,04



Localisation des colonnes sur l'ensemble de la CCV

Communes	COLONNES				
	enterrées et semi-enterrées			Aériennes + campings	
	Ordures ménagères	Emballages Ménagers Recyclable	Verre	Emballages Ménagers Recyclable	Verre
Céret	29	26	18	11	20
Le Boulou	19	16	18	9	10
Maureillas	26	24	17	8	15
Saint Jean pla de Corts	22	20	17	5	3
Reynes	16	15	12	2	2
Vives	3	1	1		
Taillet	0	2	2		
Le Perthus	4	3	3	4	3
Les Cluses	0			2	2
L'Albère	1	1	1		
Total :	120	108	89	41	55

Total parc colonne EMR : 149

total parc colonne Verre : 144 (moyenne = 1 colonne à verre pour 145 personnes)

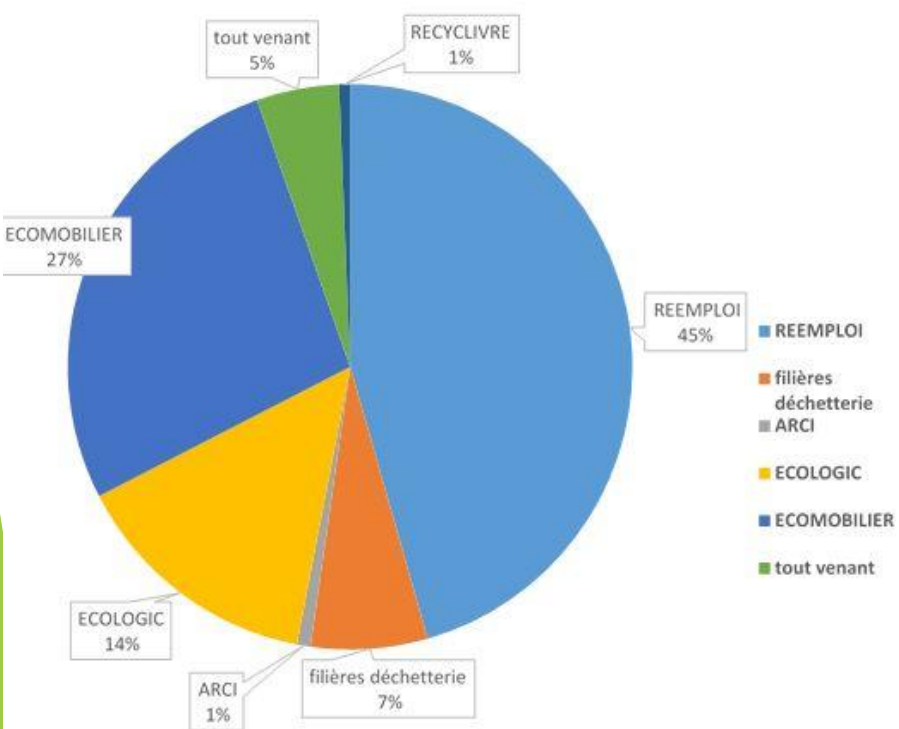
Total Général : 413 colonnes

Une progression d'enfouissement de 4 colonnes par rapport à 2016

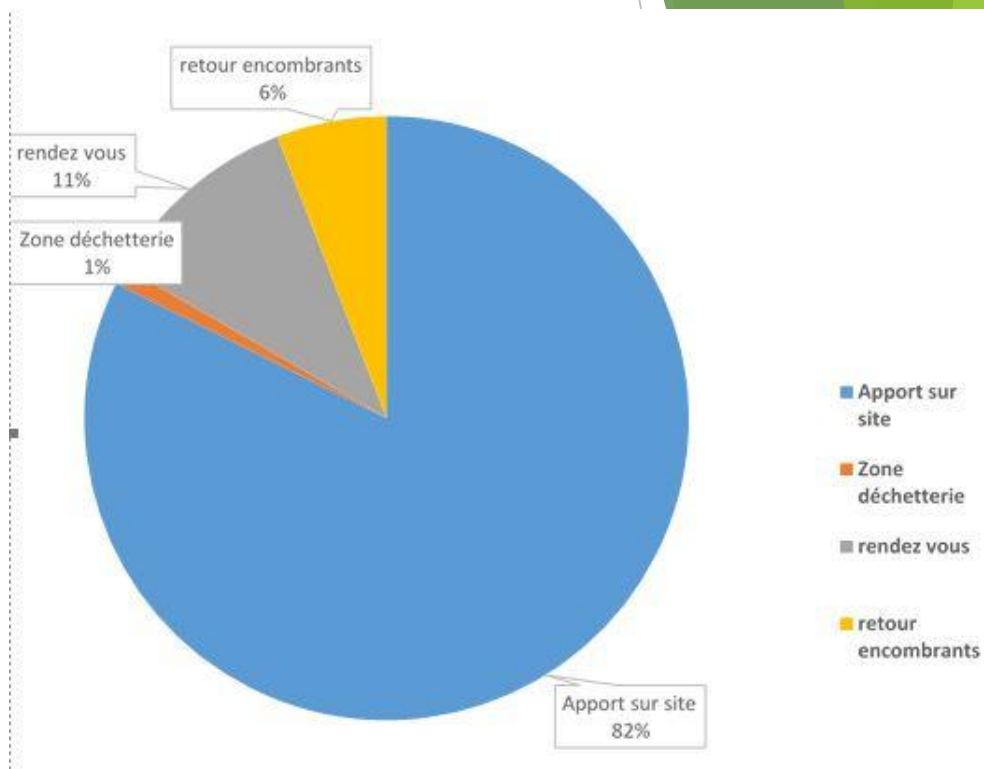


Recyclerie/Ressourcerie

Orientation des Flux : 103,4 Tonnes collectées



Origine des apports : 103,4 Tonnes collectées

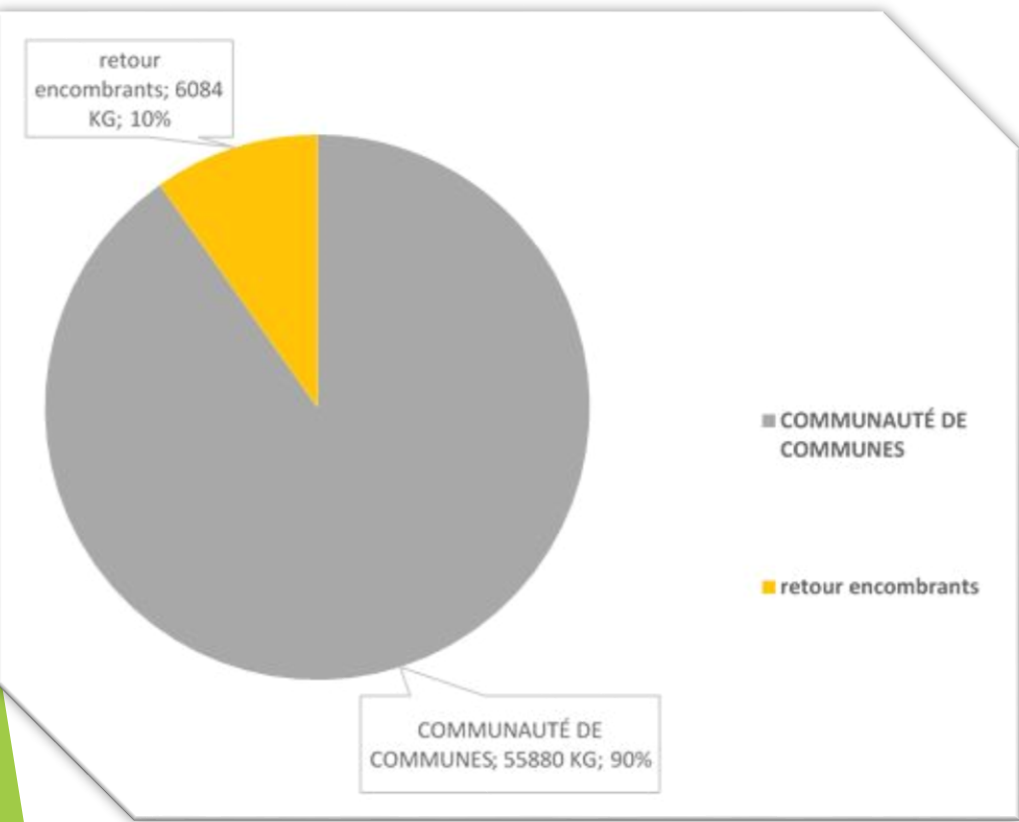


85,3 Tonnes détournées...



Recyclerie/Ressourcerie

Proportion des objets récupérés lors des tournées de collecte des encombrants



Le total des tonnages de la collecte des encombrants sur l'année 2017 s'est stabilisé par rapport à 2016.

Les retours vers la Recyclerie du Vallespir représentent un peu moins de 10 % de l'ensemble des collectes (principalement du mobilier et peu d'électroménager).

Bilan du Tonnage collecté sur la zone Préservante – Déchèterie Céret

	2015	2016	2017
JANVIER		0,95	0,14
FEVRIER		0,147	0,16
MARS		0,04	0,25
AVRIL		0,53	0,28
MAI		0,715	0
JUIN	2,451	0,745	0
JUILLET	1,013	0,409	0,07
AOUT	0,818	0,33	0
SEPTEMBRE	0,761	0,573	0
OCTOBRE	0,816	0,19	0
NOVEMBRE	1,018	0,068	0,09
DECEMBRE	2,535	0,076	0
TOTAL	9,412	4,773	0,99

Une Baisse significative du Tonnage des dépôts de la zone préservante est observée sur 2017. Elle s'explique par l'apport direct à la recyclerie du Vallespir.

**C. RAPPORT
GESTION**

**DES
DECHETERIE
S**



RAPPORT 2017 - Gestion des Déchèteries

Le marché en cours comprend la gestion des déchèteries de Céret et du Boulou ainsi que la plateforme de végétaux de Céret.

Horaires d'ouvertures

Les déchetteries du Vallespir sont ouvertes au public du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche et jours fériés elles le sont de 8h à 12h.

Moyens humains

Les missions des agents VEOLIA sont variées et nécessitent, pour leur mise en œuvre, les compétences spécifiques de 5 agents Veolia et 2 agents CCV détachés et 1.9 Equivalent temps plein (ETP) intérim (soit 3 063 heures).

Moyens matériels

Caissons de stockage de 30 m³ :

Treize caissons de 30m³ sont affectés aux déchèteries de Céret et du Boulou ainsi que huit de plus afin de pouvoir effectuer des rotations, soit un total de vingt-et-un caissons de 30 m³.

Caissons de stockage de 15 m³ :

Trois caissons de 15 m³ sont affectés aux déchetteries ainsi que trois de plus.

Caissons maritimes :

Deux caissons maritimes sont prévus afin de pouvoir collecter les DMS et également les DEEE.

Sécu-bac:

Le quai à gravats qui était équipé d'un matériel sécurisé pour la déchetterie du Boulou est condamné depuis la fin d'année 2015 suite au démarrage des travaux (ASF).

RAPPORT 2017 - Gestion des Déchèteries

Moyens de transport

Un camion ampli-roll est à disposition des déchèteries afin d'assurer les rotations des caissons et permettre une bonne gestion de celle-ci. Ainsi qu'une remorque 19 tonnes.

Les caissons des déchèteries sont transférés vers les exutoires adéquats par les camions de l'agence de Perpignan.

Un rouleau compacteur est mis à disposition des agents de déchèteries.

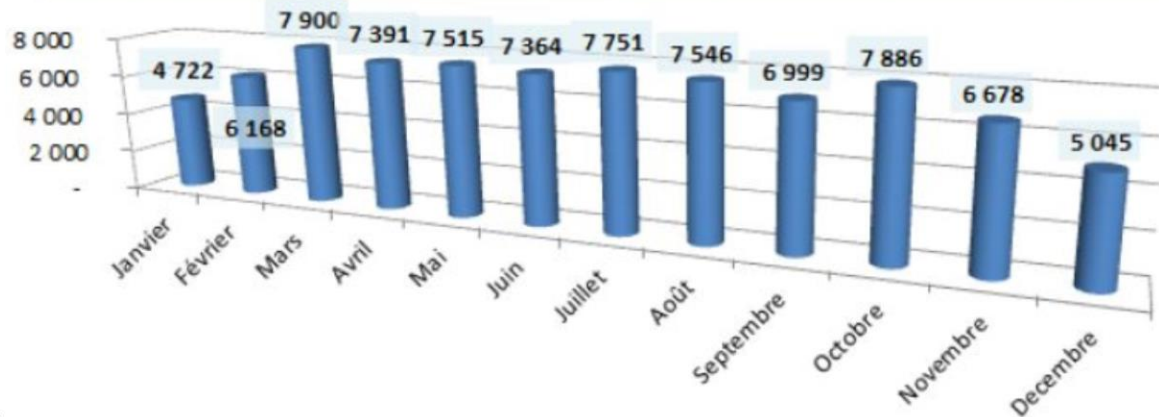


Fréquentations 2017

➤ **82 965 usagers** ont utilisé les deux structures que sont les deux déchèteries du Boulou et de Céret. En comparatif avec 2016 c'est une augmentation du nombre d'usagers de 2 012 (80 953 usagers en 2016).

FREQUENTATION 2017

Variations des Fréquentations des déchetteries



PLATEFORME DECHETS VERTS - CERET

Apports des Tonnages des déchets verts sur la plateforme de Céret : 2017

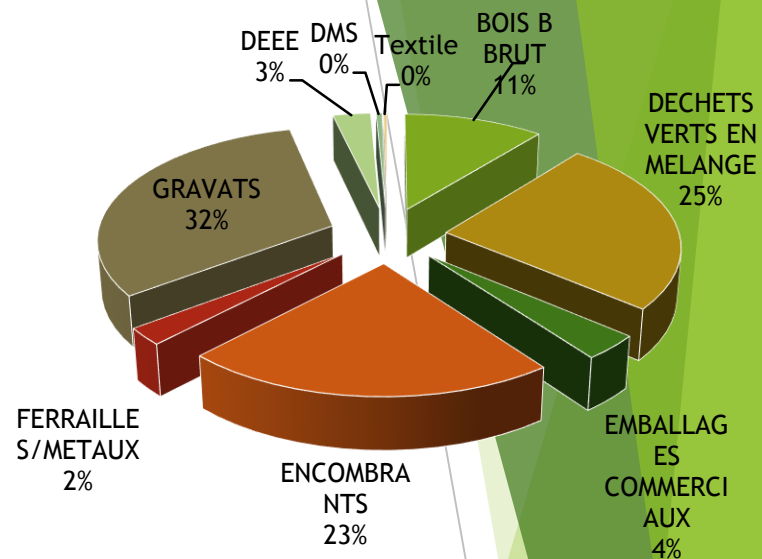
Végétaux plateforme déchets verts en KG	Céret	Le Boulou	Maureillas	St Jean	Vives	Reynes	Les Cluses	Com.Com haut Vallespir	Apports Mairie	Professionnels	déchèterie de Céret	Déchèterie Le Boulou
Janvier/février	29,7	4	8,25	5,85	0,1	5	1,4	98,3	148,6	29,25	108,54	104,37
Mars/avril	18,55	0,9	4,45	6,65	0,8	4,8	3,3	124,7	164,15	31,35	170,67	168,07
Mai/juin	21,7	3	1,8	5,95	0,45	2,4	3	95,55	139,85	30,16	155,12	185,69
Juillet/aout	9,1	5	6,75	6,3	0,15	2,05	3,65	86,1	119,1	14,45	161,46	184,98
Septembre/oct.	19,3	3	8,55	9,4	0,3	2,25	2,25	134,05	181,1	18,75	166,34	169,4
Novembre/déc.	21,25	2,5	8,8	9,05	0,35	2,85	3	124	167,8	29,85	115,74	165,88
Total en Tonnes	119,6	18,4	38,6	43,2	2,15	19,35	16,6	662,7	920,6	153,81	877,87	978,39
Total Collectivités	920,6											
Total Général	2930,67											

RAPPORT 2017 - Gestion des Déchèteries

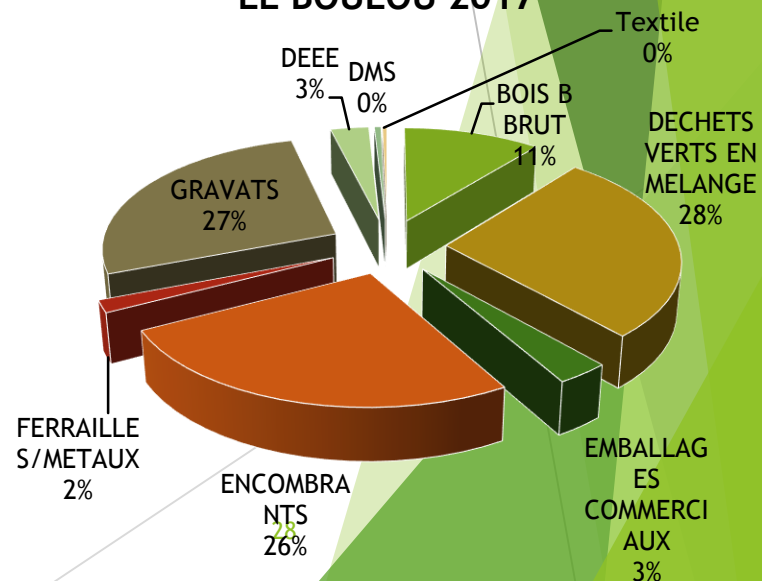
Déchèterie Du Boulou		2016	2017
Exutoire	Matière	Total	Total
ONYX LR ST HIPPOLYTE TBOIS	BOIS B BRUT	389,82	364,42
MBM CERET REP	DECHETS VERTS EN MELANGE	903,91	932,36
SOPER PERPIGNAN TFER	EMBALLAGES COMMERCIAUX	129,50	108,08
SVLR ESPIRA DE L AGLY ISDND	ENCOMBRANTS	807,64	868,90
SOPER PERPIGNAN TFER	FERRAILLES/METAUX	88,72	59,03
VAILLS LE BOULOU ISDI	GRAVATS	1 131,74	909,68
DEEE	DEEE	104,70	101,63
DMS	DMS	16,90	17,54
Textile	Textile	10,01	11,94
Total		3 582,93	3 373,58
Valorisable		2 209,42	2 049,83
Non Valorisable		1 373,51	1 323,74
Nombre de bennes		757,00	761,00
Fréquentation		38 254,00	39 688,00
Ratio Tonne par benne		4,73	4,43

Taux de valorisation	62%	61%
Poids moyens par usager	0,1	0,09

LE BOULOU-2016



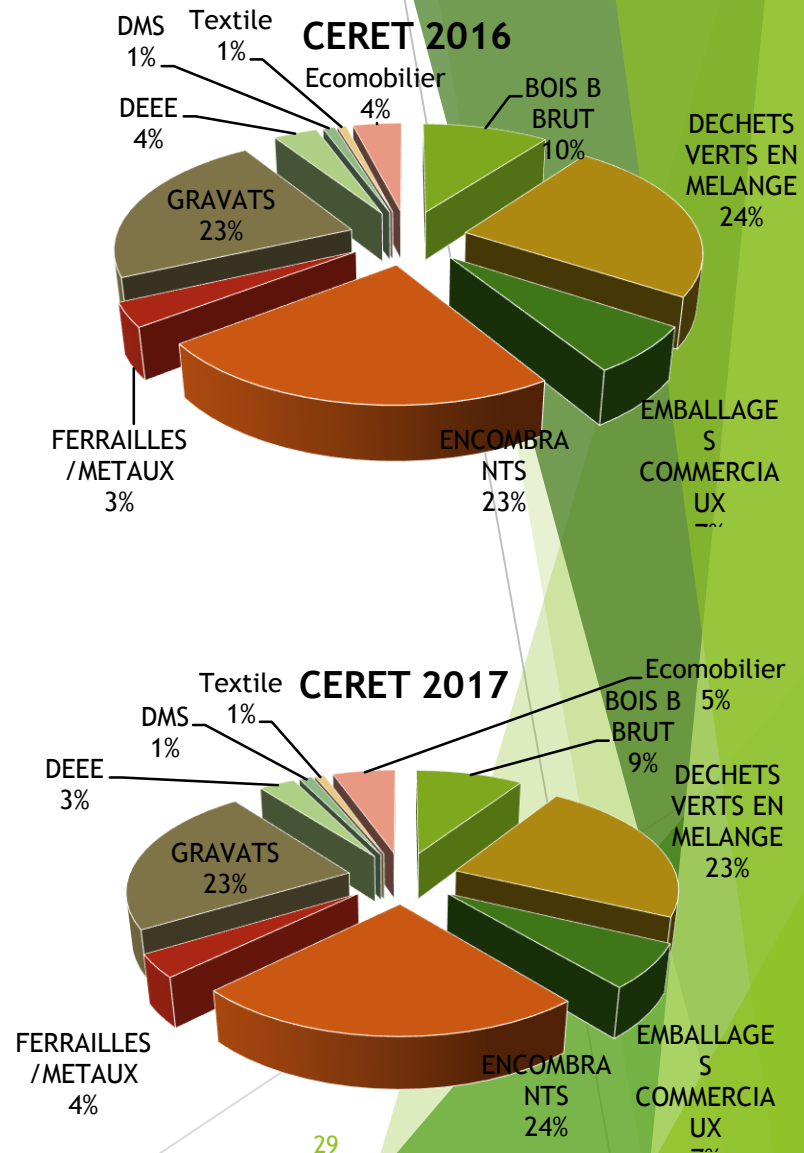
LE BOULOU 2017



RAPPORT 2017 - Gestion des Déchèteries

Déchèterie De Céret		2016	2017
Exutoire	Matière	Total	Total
ONYX LR ST HIPPOLYTE TBOIS	BOIS B BRUT	375,42	337,23
MBM CERET REP	DECHETS VERTS EN MELANGE	887,09	830,97
SOPER PERPIGNAN TFER	EMBALLAGES COMMERCIAUX	251,70	246,72
SVLR ESPIRA DE L AGLY ISDND	ENCOMBRANTS	865,64	870,54
SOPER PERPIGNAN TFER	FERRAILLES/METAUX	126,72	128,19
VAILLS LE BOULOU ISDI	GRAVATS	837,80	843,66
DEEE	DEEE	130,61	113,32
DMS	DMS	35,42	41,47
Textile	Textile	25,95	30,08
Ecomobilier	Ecomobilier	144,32	196,82
Total		3 680,68	3 639,00
Valorisable		2 370,19	2316,55
Non Valorisable		1 284,54	1292,37
Nombre de bennes		801,00	849
Fréquentation		42 699,00	43277
Ratio Tonne par benne		4,60	4,29

Taux de valorisation 2016 :	65%	64%
Poids moyens par usager	0,086	0,08



RAPPORT 2017 - Gestion de Collecte des PAV des déchets ménagers

Moyens humains en PAV :

Un agent est dédié à la prestation de collecte sur le territoire de la communauté de communes du Vallespir. Afin de le remplacer lors de ses congés ou de tout évènement entraînant son absence, du personnel basé sur l'agence de PIA est également formé à cette prestation.

Moyens matériels :

Un camion de 26T équipée d'une grue + radiocommande ainsi que d'un caisson de 30 m³ avec bâchage automatique hydraulique.
Un autre véhicule relais présent sur le département est également mobilisable pour pallier aux pannes.

Type de collecte	<ul style="list-style-type: none">➤ Collecte en PAV➤ Colonnes enterrées de 5m³
Fréquence de collecte	<ul style="list-style-type: none">➤ Flux OM : C2 à C4 sur le périmètre de la CCV, tenant compte de la saisonnalité et des demandes spécifiques

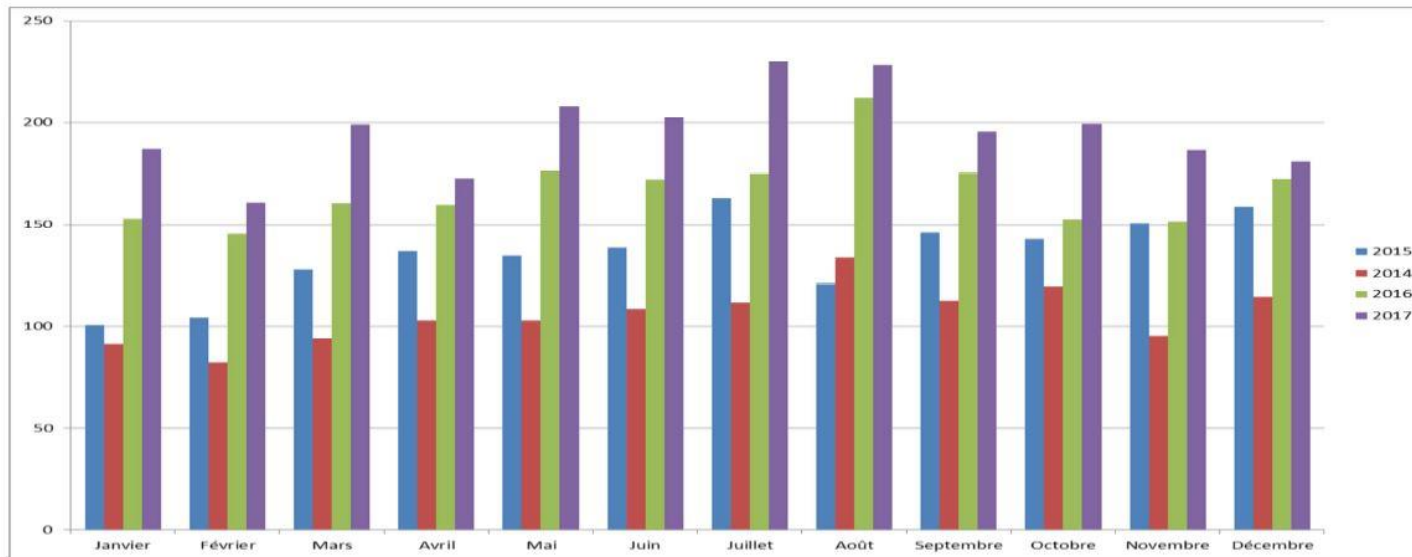
Planning de collecte des PAV :

(*) Des collectes supplémentaires sont prévues l'été pour absorber le surplus de production de déchets liés à l'afflux touristique.

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre							
Collecte des Ordures Ménagères en PAV							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Périmètre de la CCV	X	X	X	X	X		
Période estivale	X	X	X	X	X	X (*)	

RAPPORT 2017 - Gestion de Collecte des PAV des déchets ménagers

Evolution des tonnages de 2014 à 2017



L'évolution majeure pour 2017 a été le déploiement d'informatique embarquée dédiée à la collecte des PAV, système qui permet de sortir des données d'exploitation beaucoup plus précises et complètes que l'ancien.

en 2017, le prestataire a continué à développer le système de GPS embarqué pour pouvoir en fin d'année avoir à disposition une base de données d'exploitation saine dans le but de pouvoir dès 2018 sortir de nouvelles données d'exploitations, comme l'exemple ci-dessous :

Communes	Date et Poids (Kg)																Total général				
	01/12/2017	04/12/2017	06/12/2017	07/12/2017	08/12/2017	11/12/2017	13/12/2017	14/12/2017	15/12/2017	18/12/2017	20/12/2017	21/12/2017	22/12/2017	24/12/2017	26/12/2017	27/12/2017		28/12/2017	29/12/2017	31/12/2017	
CERET	3000	3572	2132		3522	3309	2634	105	4269	4362	3546		4751	2920					4431	4905	47458
L'ALBERE							239				616		163				200				1218
LE BOULOU	2452	2661	1593		2714	2234	2234		2331	2915	2278		2799	1150			2696		2558		30615
LE PERTHUIS			972				718				1304		244	1025		700	936		711		6610
MAUREILLAS	1169	5137		3074	3264	1392		1736	1329	5556			736	4468	1160		4757	1240	4560		38528
REYNES		1990		2178		2561		2360		2812	2278		732	2052			1482		2399		20844
SAINT JEAN PLA DE CORTS	819	3865		2049	748	3811		2841	833	4403			1879	322	2713	1451		3305	414	3019	32472
VIVES		388		375		479		633		298			331	400			431				3335
Total général	7440	17613	4697	7676	8248	13786	5825	7675	8762	20346	10022	3160	9747	14728	2611	3596	10911	9354	14883	181080	

D. Temps Forts 2017 et Perspectives 2018

- Réception de la nouvelle Benne à Ordures Ménagères (BOM) avec lecture embarquée pour le service Redevance Spéciale.
- Généralisation de la collecte de Tri en C0,5 (une collecte tous les quinze jours)
- Titularisation d'un agent de collecte
- Mise en discrétion des colonnes semi-enterrées sur la commune du Boulou et de Reynes
- Démarrage des travaux de la nouvelle déchèterie du Boulou
- Commencement des travaux des Fosses d'équarissage sur la commune de Reynes et de Maureillas Las Illas



Perspectives 2018

- ✓ 1^{er} juillet, ouverture de la nouvelle déchèterie et de la plateforme de déchets verts au Boulou
- ✓ Un agent affecté au Patrouillage Voie Verte
- ✓ Nouvelle BOM Hybride
- ✓ Déchèterie de Céret, travaux aménagement (isolation, bureau, vestiaire, banque d'accueil) et pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.



2017

COMMUNICATION

Projection Film / Animations
QU'EST-CE QU'ON ATTEND? / 2019/30
 VENDREDI 27 OCTOBRE
 SALE DE L'UNION CÉRÉT / 2019/30

Projections Film / Animations
MARIE DE REYNÈS / 1943/30 - 18/00
 DIMANCHE 29 OCTOBRE
NOS DÉPLACEMENTS EN QUESTION
AraVia AU QUOTIDIEN!
 MANIFESTATIONS GRATUITES
 DÉPARTS: 10H 00 ET 18H 00

#ARAVIA 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR
Le mag
 LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR
 AVRIL 2017

6 Boulevard Marcellin, 11100 CÉRÉT
 Tél. 04 68 27 00 00 - Fax 04 68 27 00 01
 Directeur de la publication: Anne Tournier
 Conception graphique: Service Communication - Communauté de Communes du Vallespir

Conseils d'Administration: 11100 CÉRÉT
 11100 CÉRÉT
 11100 CÉRÉT
 11100 CÉRÉT
 11100 CÉRÉT

Prérite au Développement Economique - Dossier - Page 10

Bulletin communautaire 2017

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU VALLESPIR

CATALANITÉ
 CULTURE
 TRADITIONS
 AUTHENTICITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR
 www.vallespir.com
 www.vallespir-tourisme.fr
 www.vallespir-tourisme.com

Roll Up Offices Tourisimes

Collecte des Ordures Ménagères
 (du 1er au 17 septembre 2018)
 Collecte des Ordures Ménagères (vendredi) du 1er au 17 septembre 2018
 Collecte du Tri Sélectif (du 18 au 24 septembre 2018)

LES RUES CONCERNÉES

STOP Poubelle
 STOP Poubelle
 STOP Poubelle

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR POUQUER BRUZE SOLUTIONS!

Note d'information nouvelle tournée en C05

Articles de presses:

CÉRÉT - VALLESPIR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. La majorité des dossiers concernent la précarité énergétique.

Des aides financières pour améliorer l'habitat en Vallespir

Après le soutien de réhabilitation qui est permis de réhabiliter les logements sociaux de la communauté de communes du Vallespir (CCV) et de la commune de Thuir (65 000 euros de subvention). L'Observatoire départemental de l'habitat et de l'énergie (ODEH) a lancé une enquête sur les besoins des habitants en matière de logement social. Les aides financières de la CCV sont destinées à aider les propriétaires de logements sociaux à améliorer leur habitat. Les aides financières de la CCV sont destinées à aider les propriétaires de logements sociaux à améliorer leur habitat. Les aides financières de la CCV sont destinées à aider les propriétaires de logements sociaux à améliorer leur habitat.

36 dossiers en cours

CÉRÉT - VALLESPIR

CERET-REYNÈS. Sensibilisation sur le compostage.

Venez chercher du compost gratuit

Une belle récolte de compost. Les jardiniers vont se débarrasser en masse ce week-end de la distribution de compost organique par la communauté de communes du Vallespir (CCV) à l'occasion de la semaine du développement durable.

Le compost est issu des déchets végétaux et organiques apportés à la déchetterie de Cérét ou collectés. Broyés, mélangés et aérés, ils sont compostés et deviennent un engrais de qualité.

Co compost est issu des déchets végétaux et organiques apportés à la déchetterie de Cérét ou collectés. Broyés, mélangés et aérés, ils sont compostés et deviennent un engrais de qualité.

CÉRÉT - VALLESPIR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR. Des affaires courantes au menu de la soirée.

Fourrière animale, éclairage et modification du budget pour la CCV

Le conseil municipal de la communauté de communes du Vallespir (CCV) a tenu sa séance du mardi 10 octobre 2017. L'ordre du jour était riche en sujets d'actualité. Les élus ont débattu de la mise en place d'un éclairage public dans le village de Thuir, de la création d'une fourrière animale et de la modification du budget de la CCV.

Des aides pour des créations d'entreprises

Une marche pour un hommage

2017 EN IMAGES

